

DANS CE NUMÉRO :

- La foire industrielle britannique de 1947
- Ce qu'est l'aide américaine à la Grèce et à la Turquie

LA REVUE D'ÉGYPTE

XXIème ANNEE, No. 762
SAMEDI 22 MARS 1947

ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTE ET DE L'ÉTRANGER^o

S O M M A I R E

	Pages
LA SITUATION ECONOMIQUE DE L'EGYPTE : PRESENT ET AVENIR : par Charles Arcache	3
ACTUALITE LOCALE	4
LES PROGRES DE L'ARCHITECTURE MODERNE	6
L'INDUSTRIE SUCRIERE	7
LES ASSEMBLEES GENERALES: DEHYDRATION CY. OF EGYPT S.A.E. ...	8
LA FOIRE INDUSTRIELLE BRITANNIQUE DE 1947	9
NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT	10
LETTRE DE PALESTINE	11
LA PAGE ITALIENNE	13
LA LOI SUR LA NATIONALISATION DES ENTREPRISES ECONOMIQUES PRIVEES EN YOUGOSLAVIE	14
L'AIDE AMERICAINE A LA GRECE ET A LA TURQUIE	18
NOTRE BOURSE IMMOBILIERE	19
LES MARCHES INTERNATIONAUX	20
MOUVEMENT MARITIME	21
LA SEMAINE COTONNIERE	22
CES DAMES DE LA CORBEILLE	23
LA BOURSE DES VALEURS	24
LES BOURSES ETRANGERES	26
LES MARCHES DE GROS	27

Nouvelles économiques et financières de l'étranger.
Nouvelles sociétés

SIMCA

Sûre - Rapide - Economique

Jeune - Elegante - Nerveuse

Confortable - Silencieuse - Sobre

Le Caire :

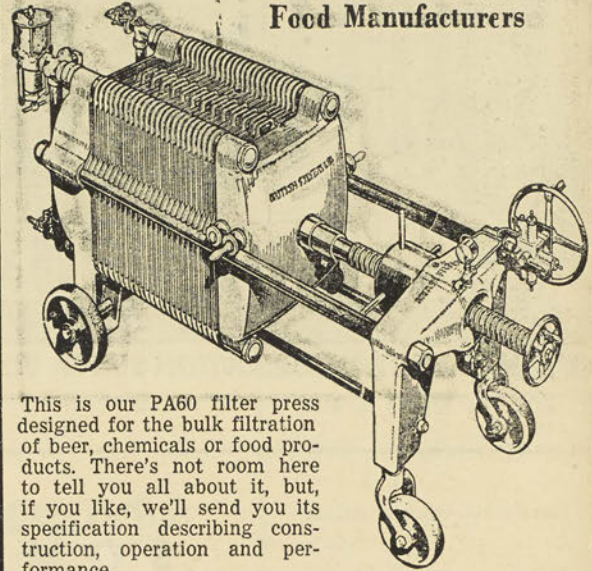
EGYPTIAN IMPORT MOTOR CAR Co.
Tél. 58027 et 42687

Alexandrie :

PAUL ZERVUDACHI & Co.
Tél. 24079

Look what's here!

for Brewers Chemists &
Food Manufacturers



This is our PAGO filter press designed for the bulk filtration of beer, chemicals or food products. There's not room here to tell you all about it, but, if you like, we'll send you its specification describing construction, operation and performance.

If this isn't the filter you're looking for perhaps you'll find the right one in our catalogue 'Finer Filtration'. Send for a copy today. All our latest developments in high efficiency filtration are outlined.

BRITISH FILTERS LTD.

32 Berkeley Str. W.I. & Old Court, Cox Green, Maidenhead, Berks.

M.E. Agent : **AGENCE ROELAN**

2, Abd-el-Kader Hamza Pasha, Kasr-el-Doubara
Tel. 43158 — Cables 'ANTOROE' — CAIRO
Alexandria : Mr. I. R. Schonwald, 19, Mohamed Aly Square

THE EGYPTIAN-SWEDISH TRADING COMPANY

S. A. E.

IMPORTERS & MANUFACTURERS' AGENTS for:

Paper & Board — Wood Pulp — Wall Board — Hardware — Tools — Steel — Razor Blades — Metals — Kerosene Stoves — Railway Rolling Stock & Equipment — Pumps — Agricultural & Industrial Machinery — Marine & Stationary Engines — Electrical Motors & Generators — Separators — Typewriters — Dairy Supplies — Chemicals — Calculating & Adding Machines — Cash Registers — Refrigerators — Wireless Sets — Instruments — Bottle Sealing Apparatus, etc.

EXPORTERS & BUYING AGENTS:

Cotton & Cotton Seed Cakes — Onions — Glycerine — Gum Arabic — Bees wax — Pearl buttons, etc., etc...

SOLE REPRESENTATIVES IN EGYPT FOR:

Aktiebolaget Baltic, Stockholm.
Berg & Co., Lindesberg.
Karl Fr. Erikssons Metallfabriks AB, Eskilstuna.
Eskilstuna Jernmanufaktur A.-B. Eskilstuna.
Aktiebolaget Facit, A.-B. Atvidabergs Industrier, Atvidaberg
Centrum Radio, Stockholm.
Holmens Bruks och Fabriks Aktiebolag, Norrköping.
Katrinefors A.-B., Mariestad.
Nydqvist & Holm A.-B., Trollhattan.
Aktiebolaget Pumpindustri, Goteborg.
Svenska Ackumulator Aktiebolaget Jungner, Stockholm, and others.

HEAD OFFICE:

CAIRO: 2a, Karim El Dawla Street (off Antikhana).
Tel. 53298. — Cables: "NOKAD" CAIRO.

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN ÉGYPTE

SOCIÉTÉ ANONYME EGYPTIENNE

Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

Capital souscrit L.E. 1.000.000

Capital versé L.E. 500.000

Réserves au 1er Juillet 1946 L.E. 125.000

Siège à Alexandrie : 18, rue Talaat Harb Pacha
Siège Social au Caire : 45, rue Kasr-El-Nil

TRAITE TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER.

REPONSE A UN LECTEUR

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTE : PRÉSENT ET AVENIR

Je viens de recevoir d'un lecteur une lettre en langue anglaise dans laquelle il dit: "j'ai lu avec une certaine surprise l'article de la semaine dernière dans lequel vous déclarez que le commerce en Egypte est essentiellement libre. Que pensez-vous des importations des pays à monnaie rare comme les Etats Unis, le Canada, le Portugal, la Suisse et la Suède? D'autre part, des entraves sont portées au commerce d'exportation. Par conséquent, dire que l'économie égyptienne est libre serait inexact.

"En ce qui concerne la valeur de la livre égyptienne, vous soutenez que son pouvoir d'achat est aussi élevé que celui du dollar américain. Je suppose que vous serez d'accord avec moi pour affirmer que la valeur nominale de la devise égyptienne est trop élevée, car vous obtenez sur le marché noir du Caire, P.T. 32 pour un dollar au lieu du tarif officiel de P.T. 24,3.

"Finalement vous dites que tous les pays du monde, à l'exception du Royaume Uni et des Etats Unis ont des chiffres indices du coût de la vie plus élevés qu'en Egypte. Que dites-vous des Etats Scandinaves où le coût de la vie n'est que de 150 contre 100 avant la guerre. Dans plusieurs autres pays d'Europe, les chiffres indices sont plus bas qu'en Egypte. J'estime que la personnalité étrangère que vous citez vous a fourni des éléments faux et très exagérés.

"Je désirerais avoir vos vues sur la question."

Mon aimable correspondant me donne l'occasion de revenir sur un sujet qui me tient à coeur.

Je suis d'accord avec l'ancien ministre qui m'a tenu le langage optimiste de la semaine dernière. Je suis d'accord avec lui lorsqu'il dit que l'économie égyptienne est essentiellement libre. Je veux parler d'économie intérieure, de tout ce qui touche à la vie quotidienne. Il n'existe aucun pays au monde si l'on excepte les Etats Unis, la Suisse et possiblement les Pays Scandinaves où l'on peut tout acheter sur le marché libre à satiété. Et cela constitue pour nous tous, un atout majeur.

D'autre part, le commerce d'importation est libre, à l'exception des pays à devises rares. Et même pour ces pays, la Grande Bretagne met à notre disposition plus d'un million de livres par mois. Nous n'avons pas besoin de plus, du moins pour le moment. Un coup d'oeil nous en convaincra: les rues sillonnées d'autos américaines; les épiceries vendent des conserves américaines; on a inondé le marché de bas Nylon, les cigarettes américaines sont dans toutes les bouches. Pourquoi d'ailleurs insister pour se procurer des marchandises américaines, alors que l'on peut obtenir sur des marchés à devises moins rares, un grand nombre de produits similaires à ceux de l'Amérique?

En ce qui consiste à la valeur intrinsèque du dollar, c'est la psychologie contre laquelle nous nous élevions la semaine dernière qui pousse la valeur du dollar à P.T. 32 sur le mar-

ché noir. Qui dit marché noir dit abus. On veut obtenir des dollars parce que les dollars sont rationnés et l'on fait du marché noir. Ce qui ne veut point dire que le pouvoir d'achat de la livre égyptienne sur le marché intérieur soit inférieur à celui du dollar sur le marché intérieur américain. Voilà ce que nous avons dit la semaine dernière. Voilà ce que nous répétons aujourd'hui.

Enfin, si nous n'avons pas cité les pays scandinaves, c'est que du point de vue économique, ils ne représentent qu'un facteur relativement minime. Certes, il se pourrait que le coût de la vie soit inférieur en Suède qu'en Egypte, mais ceci est dû au fait que la Suède n'a pas souffert des méfaits de la guerre. Elle a travaillé à plein rendement et son potentiel industriel a été augmenté.

Mais dans tous les autres pays d'Europe, si l'on excepte les produits rationnés et débités à des tarifs officiels, le coût de la vie est sensiblement plus élevé qu'en Egypte. Il en est ainsi en France, en Italie, en Grèce, en Espagne, au Portugal, en Allemagne et dans les pays placés derrière le rideau de fer soviétique.

L'on est donc fort mal venu de constamment protester contre l'état de choses qui règne en Egypte un état de choses nullement parfait certes, mais que bien d'autres nous envient et à juste raison!

Mais si le présent est réconfortant, il ne s'agit pas de se complaire dans une béatitude dangereuse. Au contraire, le moment est tout indiqué pour profiter de la situation actuelle en vue de forger les armes économiques de demain. Et ces armes sont une amélioration de notre production agricole et industrielle et la conquête de marchés étrangers.

La conquête de marchés étrangers doit être à l'avant-garde de tout programme économique rationnel. Car tôt ou tard, le développement de l'industrie locale, une plus grande production agricole, nous mettra dans l'obligation de rechercher des débouchés hors d'Egypte. Or, si nous ne nous y prenons que dans quelques années, il sera trop tard et les efforts que nous devons alors déployer seront bien plus considérables. Par contre, si d'ores et déjà nous nous mettons à exporter — même au prix d'un léger sacrifice pour nous — les marchés qui nous sont nécessaires seront rapidement gagnés et nous récolterons à l'avenir des bénéfices indéniables.

Si nous nous sommes éloignés un peu de la lettre de notre correspondant, il n'en demeure pas moins que nous estimons, comme nous l'avons dit, que la situation économique actuelle de l'Egypte est excellente, quoiqu'en pensent les pessimistes.

Ce qui nous inquiète c'est l'avenir. Et pourtant cet avenir pourrait être brillant si l'on savait s'y prendre. Si, surtout, l'on savait s'y prendre à temps.

Charles ARCACHE.

locale

ET FINANCES

PROBLEMES DE L'APPROVISIONNEMENT L'exportation des couvertures

En raison de la surabondance actuelle des couvertures sur le marché égyptien le sous-secrétaire d'Etat pour les Questions d'Approvisionnement au ministère du Commerce et de l'Industrie, étudie actuellement l'opportunité d'autoriser l'exportation d'une grande quantité de cet article.

Les prix des meubles

Le ministère du Commerce et de l'Industrie étudie actuellement les causes de la hausse des prix des meubles meublants, car bien que le prix du bois a sensiblement diminué, au cours de ces derniers temps, ces meubles continuent toujours à être mis en vente à des prix inabordables.

La distribution des tissus populaires

Un Comité s'est réuni dernièrement sous la présidence de S.E. Mahmoud Riaz bey, ministre du Commerce et de l'Industrie, auquel Comité ont participé certains représentants de l'Industrie de Filature et de Tissage et ont étudié l'opportunité de modifier le régime actuel de la distribution des filés et d'établir un nouveau système pour la distribution des tissus populaires.

PROBLEMES DU CHOMAGE

Il a été annoncé que les autorités militaires britanniques ont fermé deux de leurs usines. A la suite de cette mesure, 30.000 ouvriers furent licenciés. Ce matin, les autorités britanniques ont envoyé leurs représentants au ministère des Affaires sociales pour payer aux ouvriers licenciés les salaires et les indemnités. Le ministère délégué également ses représentants et les indemnités furent versées ce matin, dans la cour du ministère, à des milliers d'ouvriers.

HORAIRE DE TRAVAIL

Les propriétaires d'usines et les directeurs de sociétés viennent d'adresser à l'administration du travail une note dans laquelle ils demandent la réduction du nombre des heures de travail quotidiennes de l'ouvrier qui travaille deux ou trois périodes par jour ou ben de réduire le salaire des ouvriers, pour qu'ils ne soient pas exposés à de grandes pertes par suite des importations étrangères.

D'autre part, les ouvriers ont adressé une pétition dans laquelle ils demandent à l'administration de rejeter la note qui lui a été adressée et dont les termes ne tiennent pas compte, disent-ils, des droits des ouvriers.

LES DROITS D'INVENTION

Un procès devant le tribunal de commerce mixte d'Alexandrie vient de mettre aux prises deux inventeurs et l'administration du Fisc sur la question de savoir si les droits d'invention sont passibles de l'impôt sur les bénéfices commerciaux.

M. Thomas Key, ancien ingénieur en chef de la Cie. des Eaux d'Alexandrie, et M. Robert Walton, directeur général de cette entreprise sont les inventeurs d'un filtre dont ils avaient cédé les droits d'exploitation à une compagnie britannique contre une redevance proportionnelle aux bénéfices revenant de la vente de cet appareil.

Requis d'acquitter l'impôt sur

la part leur revenant, les intéressés refusèrent sous prétexte qu'ils ne touchaient que des droits d'invention et qu'ils ne livraient à aucune activité commerciale.

Me Habib el Masri pacha assume leur défense devant le tribunal mixte de commerce d'Alexandrie et le conseiller royal Charles Ayoub bey plaidera pour l'administration du Fisc.

L'INDUSTRIE DU LIN

Une Commission a été formée au Ministère de l'Agriculture sous la présidence de S.E. le Dr. Mohamed Aly El Kitany bey, secrétaire général de ce Ministère, en vue d'étudier l'avenir de l'industrie de filature et de tissage du lin en Egypte.

LE CONGRES DE PHARMACIE

Le congrès de pharmacie a clôturé la session inaugurale le jeudi 13 mars. Au cours de cette session, le congrès a pris les décisions suivantes :

— La ratification des statuts de l'Union générale de pharmacie que l'Association des Pharmaciens d'Egypte avait élaborés. Il requiert des organisations pharmaceutiques dans les pays arabes d'exécuter ces statuts.

— Conformément à la décision prise par le premier Congrès de Pharmacie, le troisième Congrès suggère qu'un Code pharmaceutique arabe soit établi et mis en vigueur dans les pays arabes.

— Le Congrès réclame des gouvernements des Etats Arabes que des lois soient créées pour la réglementation de la profession de pharmacien, en vue d'affecter le commerce des médicaments aux seuls pharmaciens.

— La fixation des prix de tous les médicaments, la fixation des horaires des pharmacies, la restriction de la vente des produits pharmaceutiques en gros aux seules pharmacies.

— Le Congrès demande à ce que les gouvernements encouragent l'industrie des produits pharmaceutiques en les protégeant de la concurrence étrangère.

— Le Congrès attire l'attention des gouvernements arabes sur la nécessité de créer des centres de culture d'herbes médicinales.

— Il recommande de défendre l'importation des spécialités qui pourraient être préparées dans les pays arabes.

— Il demande à ce que l'impôt appliqué aux pharmacies soit celui des bénéfices réalisés par les gens de profession libérales et non celui appliqué aux bénéfices commerciaux.

LES COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES

Les expériences organisées par l'administration des Télégraphes et Téléphones pour l'établissement de communications téléphoniques entre l'Egypte et la Suisse, ont donné des résultats satisfaisants.

Nous apprenons, par ailleurs que le gouvernement suisse a approuvé la note relative à la fixation du tarif des communications téléphoniques entre Le Caire et Berne selon les mêmes bases qu'avec les autres pays.

"L'Etablissement IDEAL"

C. ANGELOGLOU & Co.

15, rue Galal Imm. Setton, Tél 42532-46915

PEUVENT VOUS FOURNIR :

TOUTES ETIQUETTES SIMPLES OU DE LUXE

sur papiers doré, argenté, chromo, cuir, simple, en 2-3 couleurs

TOUTES COULEURS DE PAPIERS GOMMES

marque "IDEAL"

en rouleaux toutes dimensions imprimés

ou simples

Prime : Pour tout achat de 100 bobines de 250 m. GRATIS :

Une machine EXPRESS pour leur emploi.

Technique d'aujourd'hui

Les progrès de l'architecture moderne

L'ARCHITECTURE américaine montre une tendance de plus en plus nette au "fonctionnalisme"; pour s'exprimer plus communément, ses réalisations ont un caractère de plus en plus "moderne". L'architecture fonctionnelle a pour principe, comme son nom l'indique, de construire en tenant d'abord compte des conditions dans lesquelles sera utilisé le bâtiment, ses lignes étant déterminées par ailleurs par le souci d'utiliser au mieux l'espace disponible, d'économiser les matériaux et d'atteindre à la beauté. Comme telle, cette méthode s'oppose à "l'éclectisme", c'est-à-dire à la méthode qui fait passer le souci de copier un style quelconque avant celui de construire rationnellement.

Cette tendance "moderne" s'est développée aux Etats-Unis à partir des années 1930, mais elle est renforcée considérablement actuellement par la pénurie de matériaux "classiques" de construction, pénurie

qui conduit les architectes américains à utiliser de plus en plus des matières comme le verre, l'aluminium et le contreplaqué, matières dont l'utilisation même modifie profondément l'aspect de la maison américaine.

LES GRANDS ARCHITECTES AMERICAINS

CETTE influence des nouveaux matériaux sur le style et la conception de l'architecture n'est pas nouvelle; c'est l'apparition de la charpente entièrement métallique, en 1885, qui provoqua et permit la construction des gratte-ciel, dont l'apparition devait révolutionner l'architecture mondiale. Ce qui ne veut aucunement dire que les gratte-ciel marquent le début de l'architecture fonctionnelle, car les architectes de l'époque, à la recherche d'un style adapté à la verticalité, s'emparèrent du style gothique des églises qui leur en offrait le seul exemple, et construisi-

rent des bâtiments d'un goût discutable, dont le type est le fameux Woolworth Building, construit en 1913, et qui domine New-York de sa masse néogothique de 238 mètres de haut. C'est à l'architecte Louis Sullivan que revient le mérite d'avoir, avec son Wainwright Building construit à St. Louis en 1890, conçu le premier building à charpente d'acier dont l'extérieur fût dépouillé de tout ornement.

Louis Sullivan a d'ailleurs un autre mérite: celui d'avoir formé Frank Lloyd Wright, l'un des plus grands architectes américains, et qui fut le premier à attaquer l'architecture traditionnelle. Cette révolte contre les styles conventionnels mit d'ailleurs assez longtemps à porter ses fruits, aux Etats-Unis, puisque c'est seulement vers la décennie de 1930 que s'affirma vraiment la tendance moderne de l'architecture américaine, alors que l'Europe connaissait, depuis longtemps des styles nouveaux et hardis. Ce sont d'ailleurs des architectes européens, professeurs ou architectes pratiquants, qui, en venant s'installer aux Etats-Unis, devinrent les maîtres de la nouvelle école américaine. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler les noms de ces européens qui ont contribué à former le nouveau visage des villes américaines. D'Italie vinrent Pietro Belluschi et Raphael Soriano; d'Allemagne, Walter Gropius et Mies Van Der Roede; de Suisse, William Lescaze; de Finlande, Saarinen; de Suède, Runtenberg; de Vienne, enfin, Richard Neutra, élève du célèbre architecte français Le Corbusier, et qui est devenu l'architecte le plus connu de Californie est à la pointe du mouvement de l'architecture moderne aux Etats-Unis.

Tous ces hommes se gardèrent bien d'importer en Amérique des styles étrangers; ils combinèrent leur profonde expérience de l'architecture nouvelle à une analyse des conditions sociales du pays, pour arriver à une architecture moderne adaptée aux besoins spécifiques de l'Amérique.

UN EXEMPLE DU NOUVEAU STYLE

FRANK LLOYD WRIGHT est le plus connu des architectes américains et un de ceux qui ont su montrer le plus de hardiesse. Les deux maisons qu'il s'est fait construire dans le Wisconsin et dans l'Arizona, n'ont pas encore fini d'attirer l'attention des spécialistes et du grand public. On peut dire sans exagérer qu'elles ont servi de modèle à une grande partie des maisons à prix de revient relativement élevé qui ont été bâties par la suite en Amérique. Pour donner une idée de ce que peuvent être les tendances de l'architecture moderne américaine, le mieux est encore de décrire l'une des dernières maisons conçues par Frank Lloyd Wright, et qui se dresse dans la campagne du Michigan.

Du côté de l'entrée, la maison est "muette", les seules ouvertures étant des vasistas placés à hauteur de plafond des pièces d'habitation. La porte d'entrée franchie, la maison tout entière n'est qu'un épanouissement perpétuel de clarté et de baies vitrées. Le vestibule, étroit, conduit à une loggia dont les porte-fenêtres donnent sur un balcon. Pour faire pénétrer encore plus de lumière, le plafond de la loggia est percé d'ouvertures et une sorte de "lanterne de plancher", dont le fond est de verre, laisse elle aussi entrer la lumière, et permet d'admirer le jardin situé sous la log-

(suite en page 12)

Lire dans "La Revue d'Egypte" de la semaine prochaine:

LA REFORME DE LA FISCALITE FRANÇAISE
une intéressante étude critique du système fiscal
français dû à la plume de F. DELATOUR.

Chambre de Commerce Française
du Caire

Les Membres de la Chambre de Commerce Française du Caire sont informés que l'Assemblée Générale ordinaire annuelle pour 1947 sous la Haute Présidence de S.E. M. G. Arvengas, Ambassadeur de France, a été fixée au SAMEDI 29 MARS COURANT, A 18 HEURES 30.

Les Membres Effectifs (Français ou Protégés Français ayant droit de vote et étant éligibles au Conseil d'Administration) sont donc convoqués statutairement pour assister à cette Assemblée qui aura lieu à la Maison de France, salle du Cercle Français (date et heure ci-dessus).

A L'ORDRE DU JOUR:

- I. — Rapport du Conseil d'Administration;
- II. — Rapport du Trésorier et des Censeurs;
- III. — Approbation des comptes de 1946;
- IV. — Approbation du budget pour 1947;
- V. — Modifications aux statuts;
- VI. — Renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration composé de: MM. FAVRE, HENON, LUCE, MANHES, MAUCORPS, SAUTY, THUILLOT-VINCENT. (Les Membres sortants sont rééligibles).

Pour le changement des statuts, le quorum étant fixé à la moitié du nombre des Membres Effectifs, ces derniers sont donc instamment priés de venir ou, en cas d'empêchement, de se faire représenter par procuration, selon les formulaires qu'ils ont individuellement reçus.

Le Président: J. MAUCORPS.

Dr.-Ing M. A. SALEH

Ingenieur Conseil

Expert Près les
Tribunaux Nationaux et Mixtes
32, Rue Gameh Char'kass
Le Caire. — Tél. 57551

Etudes, exécutions et Montages des Appareils, Machines et Fours pour l'Industrie.

Modernisation Industrielle des Usines.

Construction et Organisation des Fonderies et des Ateliers Mécaniques.

Emploi du Mazout dans les Chaudières Fours à Chaux et Briques.

Installations pour la deshydratation.

Construction des Chambres Frigorifiques.

Développement des Inventions Mécaniques et Enregistrement des Brevets.

NOS INDUSTRIES

L'INDUSTRIE SUCRIÈRE

L'INDUSTRIE sucrière égyptienne est déjà vieille de plus d'un demi-siècle. Après avoir subi de dures épreuves elle devient aujourd'hui une de nos plus importantes industries d'exportation. Les progrès atteints au cours de la dernière guerre lui permettent d'envisager un avenir beaucoup plus prospère.

EVOLUTION

En 1875 plusieurs usines furent installées dans les divers centres de culture de canne à sucre. Cette culture était déjà répandue sur de vastes terrains et facilitait le développement d'une industrie sucrière. Après trois années de labeur, une crise économique nationale détermina plusieurs usines à cesser de produire. Le petit nombre d'industries qui continuaient à fonctionner ne résista pas longtemps.

Mais les possibilités d'extension de cette industrie en Egypte ont attiré plus de 2 millions de L.E. des capitaux étrangers. En 1881 la grande Société des Sucreries et de la Raffinerie d'Egypte obtint le monopole pour la fabrication du sucre dans le pays et commença une activité qui ne cesse de s'intensifier jusqu'aujourd'hui.

ETAT ACTUEL

La Société possède actuellement d'immenses terrains près de Nag-Hamadi et de Minieh, où elle cultive la canne à sucre. Celle-ci suffit actuellement à la production des usines. Bien avant-guerre déjà l'importation de la canne avait cessé. Sa culture en Egypte a trouvé un sol favorable et d'immenses terrains à exploiter.

La Société des Sucreries et de la Raffinerie a dû affronter de fortes crises. Cependant elle n'a jamais cessé d'agrandir son domaine. Ses usines d'extraction et de raffinage sont réputées par le perfectionnement. Elle dispose actuellement de cinq usines pour l'extraction du sucre, à Cheikh Fadl, Abou Korkas, Nag Hamadi, Armant et Kom Ombo, ainsi qu'une immense usine pour le raffinage à Hawamdiéh.

Le rendement moyen de ces usines est d'environ 130.000 tonnes. Cette quantité a beaucoup augmenté au cours des récentes hostilités. La production de nos usines dépasse les besoins locaux. Pendant la guerre elle a pu à l'approvisionnement des pays du Moyen-Orient. Ce niveau se maintient et même s'élève.

L'importance économique de l'industrie sucrière en Egypte provient non seulement de l'accroissement de son rendement mais aussi de l'amélioration de la qualité de canne cultivée et de l'exploitation de plusieurs terres qui demeurent arides. De plus elle constitue un débouché à une grande partie de la main-d'œuvre égyptienne. Plus de 25.000 ouvriers y sont engagés. A certaines périodes même ils dépassent les 30.000.

PRIX DU SUCRE

Avant guerre le prix du sucre tendait continuellement vers la baisse. En 1938 il était de 25 P.T. pour une oke de sucre ordinaire. Le sucre importé était meilleur marché, mais la protection douanière a permis à nos usines de poursuivre un développement régulier. Avec l'augmentation de la production on pouvait prévoir une grande baisse de prix, malheureusement la guerre de 1939 et l'inflation monétaire ont causé une forte hausse. Le prix de l'oke est actuellement de 7 P.T., c'est-à-dire le triple de celui d'avant-guerre.

Relativement cependant, le prix de la production de nos usines est modéré. Par rapport aux autres produits le sucre est à un prix abordable. Il tend d'ailleurs vers une baisse rapide, Tout dépend de l'attitude des autorités.

PROBLEMES DE L'EXPORTATION

Afin de parer aux lourdes pertes qui la menacent, la Société des Sucreries et de la Raffinerie envisage deux solutions:

La première serait d'augmenter la production des usines, de diminuer ainsi le prix de revient et par suite augmenter les bénéfices. La matière première existe à profusion, la main-d'œuvre et les machines demeureront toujours les mêmes. Les frais seraient donc faiblement majorés quand les bénéfices pourraient être doublés.

Le problème serait alors de rechercher des nouveaux

débouchés afin d'écouler les produits excédant les besoins locaux. C'est-à-dire, en d'autres termes, exporter le surplus vers les pays du Moyen-Orient qui d'ailleurs réclament une partie de notre sucre.

La seconde par contre consisterait à élever les prix de 7 à 10 P.T. l'oke afin d'augmenter les recettes de la Société et l'aider à continuer à fournir les quantités nécessaires au pays.

La première nous semble plus logique et plus utile: Elle répond même, dirons-nous, à un besoin vital. Dans son évolution normale l'industrie sucrière est arrivée au point où l'exportation devient un débouché essentiel. Sa production dépasse les besoins locaux, quand les pays voisins souffrent d'une pénurie de sucre.

Une politique qui favoriserait l'exportation mènerait d'ailleurs à une baisse du prix de ce produit essentiel à l'approvisionnement du pays. Sans compte qu'en ouvrant des débouchés nous facilitons l'extension de nos usines et leur assurons un avenir avantageux.

La seconde solution semble contraire à la politique qu'adopte actuellement le gouvernement en vue d'une lutte contre la vie chère. Une telle attitude sacrifierait non seulement l'intérêt du fabricant mais aussi celle du consommateur.

Il est à espérer que l'exportation vers le Soudan sera de nouveau tolérée et que d'autres permis seront accordés afin que notre sucre soit expédié vers les pays voisins qui en ont besoin.

En définitive, certains dangers menacent notre industrie sucrière, mais il dépend du gouvernement de lui faciliter l'extension ou de la mener à son déclin.

M.H.



DEHYDRATION COMPANY OF EGYPT S.A.E.

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU 18 MARS 1947

En conformité de nos Statuts, nous vous avons convoqué aujourd'hui en Assemblée Générale Constitutive.

Les fondateurs, suivant acte préliminaire des 8 et 10 Novembre 1945 convenaient de la formation de la Société. Les formalités légales entreprises ont abouti au Décret Royal du 12 Juin 1946 publié au supplément du "Journal Officiel" du 8 Juillet 1946, qui a dûment autorisé la Constitution de notre Société.

Notre Conseiller Légal, Maître ALBERT DELEDA, a fait procéder à la publication du dit Décret et des Statuts dans les Journaux d'Annonces Légales et aux Tableaux destinés aux Annonces Judiciaires dans l'enceinte des Tribunaux Mixte et National du Caire, et a fait enregistrer nos Statuts au Greffe Commercial Mixte du Caire.

Le rapport du Censeur ZaKi Hassan, indique d'ailleurs que notre Société a régulièrement été constituée en conformité des Lois actuellement en vigueur.

Notre Société a débuté ses activités en Février 1946. En date du 1er Mars 1946 nous avons pris consigne définitive de l'Usine de Gabbary par nous achetée. Celle-ci, située à 3 kms. du centre de la Ville, dans un quartier essentiellement industriel et couvrant une superficie de plus de 5000 pies carrés, est amplement décrite et détaillée dans le rapport dressé par Monsieur Georges Esperon, Ingénieur de l'Ecole Centrale de Paris et Expert près le Tribunal Mixte du Caire, rapport qui se trouve à la disposition de tout intéressé qui désirerait en prendre connaissance. Notre Usine a fonctionné d'une manière satisfaisante, traitant une quantité d'environ 6000 tonnes d'oignons, nous rapportant ainsi un bénéfice appréciable tel qu'indiqué dans la situation de notre Société arrêtée au 31 Décembre 1946.

Dans ces conditions nous vous prions de bien vouloir constater et approuver la constitution régulière de notre Société, ainsi que l'acquisition de notre Usine à Gabbary. De ce fait, il y a lieu de donner décharge aux Fondateurs et à leurs mandataires de leur gestion jusqu'à ce jour.

Nous vous prions également de ratifier la composition actuelle du Conseil d'Administration, qui en conformité des Statuts a été nommé pour une période de 5 ans.

Nous vous prions également d'approuver la nomination du Censeur Zaki Hassan et d'autoriser le Conseil de fixer sa rémunération pour l'exercice à fin 1947.

Nous suggérons la fixation des jetons de présence à la somme de L.E. 5.- par séance et du double pour le Président, et demandons votre approbation à ce sujet.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 1947

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'opportunité d'étendre l'objet de notre Société.

Nous estimons en effet utile, étant donné que l'oignon est un légume qui ne peut être traité dans nos Usines qu'à certai-

nes périodes de l'année, compte étant tenu de l'époque des récoltes et de l'abondance de l'article sur le marché, d'étendre l'objet de notre Société au commerce et à l'exportation de l'oignon frais, en même temps au surplus de tous autres produits agricoles et dérivés.

Nous ajoutons que les installations de votre Usine sont à même de traiter d'autres produits que l'oignon et qu'ainsi des perspectives particulièrement intéressantes peuvent être envisagées et sont actuellement étudiées par votre Conseil.

Pour ce qui a trait au paiement d'un dividende intérimaire votre Conseil estime en prenant en considération les bénéfices acquis, et étant donné qu'en conformité de nos Statuts le premier exercice se terminera à fin 1947, pouvoir proposer à votre approbation la distribution de ce dividende dont le montant serait fixé à P.T. 40 par action sous déduction des impôts y afférents.

Au cas où cette proposition serait approuvée, ce montant sera payable à partir du 25 Mars 1947 auprès du Siège de notre Société par estampillage sur les certificats provisoires.

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de la DEHYDRATION COMPANY OF EGYPT S.A.E. Le Caire.

Messieurs,

En conformité de votre demande nous avons l'honneur de vous présenter après vérification des comptes de votre Société, pour l'exercice finissant fin 1946, le compte Pertes & Profits, ainsi que le Bilan Général à fin 1946.

Il appert de ce Bilan que le Bénéfice total de la Société avant déduction des amortissements et des réserves, s'élevait à la somme de L.E. 20073,173 m/ms.

La répartition se fait de la manière suivante:—

Capital entièrement versé	75.000, —
Bénéfice réalisé	20.073,173
Crédits divers	2.465,302
	97.538,475

Ces montants se divisent comme suit:—

	L.E. m/m
Installation	50.531,089
Marchandise, emballage matériel, etc.	8.605,360
Débiteurs divers	25.637,476
Banques et caisse	10.997,560
Cautionnements, comptes suspens	1.201,420
Frais institution	565,570
	97.538,475

ZAKI HASSAN

Compte rendu des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire tenues au Siège de la Société le 17 Mars 1947 à 5 h. p.m.

L'Assemblée se tint sous la Présidence de S.E. Charara Pacha entouré de Messieurs Louis Meyvis, Caraggia, et Mtre. Delenda, qui fit également fonction de secrétaire.

Messieurs Virgile Sirovitch et Morcos sont nommés scrutateurs. Sur 18.750 actions constituant le capital de la Société, 14.950 actions sont présentes ou représentées donnant droit à

2990 voix sur un total de 3750. Le Président lit alors le rapport du Conseil. Avant de passer au vote des résolutions portées à l'ordre du jour, un actionnaire demande des détails relatifs à la somme de L.E. 25.637,476 m/ms. qui figure au Bilan en compte "Débiteurs divers". Il lui fut répondu que cette somme, due par le Ministry of Food à fin Décembre 1946 avait été depuis lors encaissée.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Les 14.950 actions présentes représentant plus des 3/4 du capital, cette assemblée est valablement constituée.

La résolution devant être votée, comportait une extension de l'objet social de la Société comme on a pu le lire plus haut.

Cette résolution est votée à l'unanimité des actionnaires présents.

Remarquons que pour un premier exercice, la Dryco, sur un capital de L.E. 75.000 a réalisé L.E. 20.000 de bénéfices. C'est là un résultat très intéressant. 7000 L.E. sont distribuées aux actionnaires et 13.000 passées à la réserve.

J.A.Y.

LA FOIRE INDUSTRIELLE BRITANNIQUE DE 1947

La Foire industrielle britannique, la première Foire d'après-guerre, se tiendra du 5 au 16 mai, simultanément à Londres et à Birmingham; à Londres, à l'Earls Court et à l'Olympia, et à Birmingham, à Castle Bromwich.

La Foire est organisée par le Département des exportations du ministère du Commerce, dans le but de fournir aux acheteurs et commerçants étranger, une revue complète de la production britannique.

Les organisateurs de l'exposition viennent de terminer la distribution des stands aux exposants. Un nombre record de 3.131 fabricants exposeront leurs produits.

La Foire, suspendue pendant la guerre, s'est tenue régulièrement toutes les années depuis 1915. Elle avait été créée à cette époque là dans le but d'encourager la fabrication, en Angleterre, de produits qui étaient importés de sources étrangères. En 1920, la foire annuelle fut consacrée à la mécanique, et d'année en année elle se développa.

Bien que depuis la fin de la guerre, ce soit cette année que la Foire fait sa première réapparition, on commença en 1943 à penser son organisation.

CARACTERISTIQUES.

Le remarquable appui donné par l'industrie à cette exposition qui se tient après 21 mois de paix est une indication qu'elle constitue réellement la tête de lance de l'offensive britannique d'exportation. Son but est beaucoup plus vaste que l'obtention immédiate de commandes pour l'industrie. Car bien que la reprise industrielle de la Grande Bretagne n'ait encore été surpassée par aucune autre nation, l'on sait que vu les difficultés de certaines industries, les livraisons seront retardées.

Grâce à cette Foire, l'acheteur étranger pourra se rendre compte des progrès réalisés par la Grande Bretagne parallèlement aux entraves que les fabriques du monde entier éprouvent en ce moment. Il pourra discuter de ces problèmes avec le fabricant. Il renouera de vieilles amitiés, établira de nouveaux contacts tout en se rendant compte de l'avance réalisée par la technique industrielle grâce aux découvertes faites pendant la guerre. C'est grâce à cette exposition que les commerçants se mettront au courant et prendront des décisions pour les années à venir, lorsque la production fonctionnera à plein rendement.

LES EXPOSANTS

La Foire industrielle est unique en son genre, dans deux domaines au moins. D'abord, elle est exclusivement nationale et n'expose que des produits fabriqués en Grande Bretagne, dans le Commonwealth et dans l'Empire. En second lieu, la participation est limitée aux seuls fabricants des produits présentés. La seule exception est l'industrie textile qui, vu les nombreuses et différentes phases de fabrication, est représentée par les sociétés commerciales qui sont les agents des fabriques. Au total, quatre vingts groupes industriels sont représentés.

VOYAGE ET FACILITES

Cette année la Foire se tenant en mai, au lieu de février comme il en était coutume, on espère que les visiteurs étrangers seront ainsi encouragés à combiner la visite à l'exposition avec leurs vacances.

Le ministère des Affaires Etrangères et la Trésorerie ont donné l'autorisation d'accorder des visas gratuits aux visiteurs étrangers. Dans les cas où une taxe est prélevée pour les visas de passeports pour la Grande Bretagne, les visiteurs éventuels de la Foire industrielle obtiendront gratuitement les autorisations nécessaires. Le visa est valable pour une période de trois mois depuis la date d'émission. La dispense de la taxe est également accordée aux familles (femmes et enfants au dessous de 18 ans).

Les dispositions à prendre en vue du voyage ou des réservations de chambres d'hôtels se feront par l'entremise des agences habituelles. Cependant, les visiteurs doivent s'assurer des réservations avant de partir.

Le gouvernement a institué deux organismes dont le but est d'aider les hôtels dans le réaménagement des établissements, selon les nécessités d'après-guerre. Cette initiative n'a pas été prise uniquement en vue de la foire, mais il est certain que la capacité totale de logement en Angleterre augmentera considérablement jusqu'à l'inauguration de l'exposition industrielle.

D'autre part, le ministère des Vivres distribuera des cartes supplémentaires de rationnement pour les Londoniens qui logeront chez eux des visiteurs à la Foire.

Des centres d'information seront établis à Londres et dans plusieurs autres villes. Des bus feront le service entre Olympia et Earls Court, gratuitement, entre 10 h. 30 a.m. et 6 h. 30 p.m. durant toute la période où la Foire sera ouverte.

Dans chaque bâtiment où se tiendra l'exposition, un club des exposants et un club des acheteurs étrangers ont été installés. Ils fourniront les informations, les interprètes, les sténo-dactylos, les cabines téléphoniques ainsi que les rafraichissements et les repas.

En somme, tout a été mis en oeuvre pour assurer à la Foire industrielle britannique de 1947, le plus grand succès. Encore une fois, le but qu'elle vise n'est pas immédiat. Son objectif est plus vaste: préparer pour l'avenir la place de la Grande Bretagne dans les marchés mondiaux.

JUST ONE NAME FOR OPTICAL WORKS



Watch department small jewelry
Desk & wall thermometers Photo Department

Continental-Savoy Hotel Bldg. - Opéra Square - Tel. 54610

NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT

Liban

LES DEVISES RARES ET LES ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LA FRANCE

M. Kamal Djoumblat, ministre de l'Economie Nationale, a eu une longue entrevue avec le Comte Du Chayla, ministre de France à Beyrouth.

L'entretien a porté sur les devises rares que le Trésor français devait assurer au Liban pour 1947 et sur l'état de nos échanges commerciaux avec la France, en particulier le sort des exportations d'agrumes libanais à destination de ce pays.

OCTROI DE 813.000 DOLLARS AU LIBAN

Au cours, d'une réunion M. Kamal Djoumblat, ministre de l'Economie Nationale, et M. Rivain, représentant du Trésor français, ont étudié les modalités d'allocation des devises rares au Liban pour l'année 1947. On sait que le quote-part libanaise avait été fixée à 14 millions de dollars et 5 millions de livres sterling.

M. Rivain a informé M. Djoumblat que le gouvernement français était disposé à verser au Trésor Libanais le montant des arriérés des devises pour 1946, qui s'élèvent à 313.000 dollars, ainsi qu'un acompte de 500.000 dollars, sur la quote-part de 1947.

LES DEVISES RARES POUR LES IMPORTATIONS DE SEMENCES

Le ministère de l'Agriculture a décidé l'octroi de licences et de devises rares aux importateurs de semences à condition que les bénéfices réalisés ne dépassent pas 7,50%.

Ce Département vient de demander à cet effet aux principaux importateurs de semences un état détaillé des prix de revient des contingents importés en vue de leur tarification.

Signalons que les dernières importations de semences ont porté sur les chiffres suivants : 400 tonnes par la Near-East Resources Co., 600 tonnes par l'I.C.I. et 500 tonnes par la Maison Alfred Kettaneh.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Un Conseil des ministres s'est réuni, il y a quelques temps. Après avoir examiné les diverses questions inscrites à son ordre du jour, il a pris certaines mesures dont voici les plus importantes :

1) Approuver l'adhésion du Liban aux deux accords relatifs au Fonds Monétaire Inter-

national pour le rééquipement économique, signés à Bretton Woods le 22 juillet 1944, ratifier les résolutions adoptées par chacun des conseils d'administration du Fonds Monétaire International et de la Banque Internationale en date du 2 et 3 octobre 1946, transmettre à la Chambre les deux accords et les résolutions des conseils d'administration précités en confiant au ministre des Finances les attributions y afférentes.

2) Approuver un projet de loi considérant le mois de décembre de chaque année comme mois officiel propice pour le reboisement obligatoire au Liban.

3) Approuver la participation du Liban au congrès des chemins de fer dans le Moyen-Orient, qui se tiendra au Caire.

UNE MISSION D'INGENIEURS AMERICAINS

Une mission d'ingénieurs américains de la Trans-Arabian Oil Co., est arrivée à Beyrouth. Il s'agit d'une autre mission que celle de techniciens qui avaient visité le Liban et la Syrie.

Les ingénieurs ont été reçus par M. Murr, ministre des Travaux Publics. Ils seraient chargés de l'étude géologique de la région que le pipe-line doit éventuellement traverser.

LE PASSAGE DU PIPE-LINE SEOUDITE AU LIBAN

Un décret-loi présidentiel vient de paraître approuvant la convention conclue le 10 août 1946 entre le gouvernement libanais et la Trans-Arabian Oil Co. pour le passage au Liban du pipe-line séoudite.

Syrie

LIMITATION DES PRODUITS SOUMIS AU REGIME DE LA DISTRIBUTION CONTROLEE

Le ministère de l'Economie Nationale a publié l'arrêté dont la teneur suit :

Article I. — Les produits suivants sont soumis au régime de la distribution contrôlée :

Machines et outils agricoles et leurs accessoires, fer sous toutes ses formes, bois de construction, verres pour construction, ciment engrais, produits chimiques, camions, voitures de tourisme, pneumatiques et chambres à air.

Article II. — Tout importateur, détenteur ou vendeur des produits précités est tenu de présenter jusqu'au troisième jour de chaque mois un bilan de toutes les opérations effectuées au cours du mois précé-

dent et comportant les détails suivants :

1 — Nom et adresse.

2 — Lieu de dépôt des produits contrôlés.

3 — Genre de ces articles avec indication des quantités existantes au début du mois, de celles reçues au cours de ce mois et des contingents restant à la fin de ce mois.

4 — Noms et adresses des acheteurs avec indication des quantités et prix des produits achetés.

Ce bilan doit être accompagné, sur demande de la part des Autorités des documents, pièces et dossiers justificatifs attestant la véracité des opérations signalées.

Article III. — La vente des produits contrôlés aux consommateurs doit avoir lieu directement et à des contingents limités.

Article IV. — Tous les bilans périodiques relatifs aux produits contrôlés doivent être adressés à la Direction du Commerce extérieur de Damas ou à ses différents services dans les Mouhafzats.

Article V. — Les règlements des arrêtés 3721 et 879 au 27-9-45 et 19-10-46 sont abrogés.

FIXATION DES PRIX DE VENTE DES PRODUITS CONTROLES

Le ministère de l'Economie Nationale a publié l'arrêté ci-après :

Article I. — Les prix des produits soumis au régime de la distribution contrôlée sont fixés sur la base des considérations suivantes :

1 — Prix de revient légal comprenant le prix d'achat du pays exportateur; les commissions ordinaires et les frais de transport et d'assurances jusqu'à l'entrée de la marchandise dans les entrepôts douaniers.

2 — Droits de douane et frais de transport jusqu'au magasin de l'importateur.

3 — Le bénéfice relatif de l'importateur est compté sur la base du prix de revient légal de la marchandise jusqu'à son entrée dans les entrepôts douaniers. Il est de :

10% sur les marchandises importées des pays voisins au cas de leur vente directement aux consommateurs;

25% sur les marchandises importées des pays voisins au cas de leur vente directement aux consommateurs;

20% sur les marchandises importées des autres pays au cas de leur vente par l'entremise des semi-grossistes et détaillants.

Article II. — Le semi-grossiste ou le détaillant ont droit à un bénéfice de 5% sur la base du prix d'achat légal de l'importateur.

Article III. — Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

LA MISSION DE L'ARABIAN-AMERICAN OIL COMPANY

La mission de l'Arabian-American Oil Company a quitté Lattaquieh pour Téhéran. On sait que cette mission, comprenant des ingénieurs américains et britanniques, étudiait la possibilité de faire aboutir son pipeline dans le port même de Lattaquieh.

Les milieux bien informés croient savoir que l'Arabian-American Oil Company aurait offert au gouvernement syrien de payer une redevance de 1,33 piastre pour chaque tonne de pétrole et demanderait en compensation l'exemption pour 70 ans de toutes les taxes douanières ou autres des matériaux qu'elle importerait pour les besoins de la société.

On déclare, dans ces mêmes milieux que la réalisation de ce projet n'empêcherait nullement l'Arabian-American Oil Company de faire aboutir un autre pipe-line en territoire libanais.

Palestine

IMPORTATIONS DE GRANDE-BRETAGNE

— Les derniers arrivages de marchandises de Grande-Bretagne comprennent de grandes quantités de conserves de légumes et de poissons, des machines, de la peinture et du cirage.

— D'intéressantes offres sont parvenues d'Iran pour la vente de tapis persans de haute qualité, livraison immédiate. On sait que les Autorités accordent des licences pour l'importation de cet article.

— Les exportations suivantes d'agrumes ont été effectuées :

17.000 caisses en Tchécoslovaquie, 40.000 en Irlande, 29.000 en Grande-Bretagne et 17.000 en Belgique.



Lettre de PALESTINE

Jérusalem, mi-mars.

L'ECONOMIE SOUS LE REGIME DE LA LOI MARTIALE

Comme tout est encore à l'état d'expérience et en voie d'organisation, il est difficile, pour le moment, d'évaluer les conséquences économiques de la loi martiale sous le régime de laquelle vivent présentement presque la moitié des Juifs de Palestine.

La principale zone de loi martiale est celle de Tel-Aviv, Ramat-Gan et Pétah-Tikvah, c'est-à-dire un district où se trouve concentrée une part essentielle de l'industrie et du commerce Juifs. Si l'on ne devait pas y permettre l'entrée de matières premières nécessaires à l'industrie et la sortie, aussi, d'une certaine quantité au moins de produits finis, une grande crise économique serait effectivement inévitable. Mais de part militaire, notons-le bien, il a été souligné à mainte reprise qu'on ferait tout son possible pour l'éviter — bien que, naturellement, les mesures militaires jugées indispensables pour l'extirpation du terrorisme ne doivent pas souffrir des efforts entrepris pour protéger l'économie.

La deuxième zone de loi martiale est beaucoup plus petite : elle ne comprend que quelques quartiers de l'agglomération juive de Jérusalem, dans la partie nord de la ville. Ici, le danger d'une crise économique se présente également. Parmi les 24.000 habitants environ de la zone, beaucoup, en effet, travaillaient comme fonctionnaires, employés ou ouvriers dans d'autres quartiers. Comme à Tel-Aviv, dans une certaine mesure, quelques intérêts non-juifs sont aussi touchés à Jérusalem, notamment ceux des commerçants arabes qui vendaient leurs produits — légumes et œufs surtout — dans les quartiers sous loi-martiale.

EMPRUNT D'URGENCE DE CENT MILLE LIVRES

Peu de jours après la proclamation de la loi martiale, les institutions officielles juives ont pris les premières mesures destinées à enrayer la crise économique.

En coopération avec l'"Anglo-Palestine Bank", la Banque Industrielle et l'Association des Manufacturiers, l'Agence Juive assura un emprunt de cent mille Livres dont le but est d'empêcher si possible toute interruption dans le paiement des salaires.

Les autorités locales et la Fédération des syndicats élaborent des projets de travaux publics : construction de rues, etc., afin de fournir un emploi pour la main-d'œuvre non qualifiée.

L'Exécutif du Conseil National Juif (Va'ad Leoumi) enfin annonce "un emprunt intérieur de la collectivité juive auquel tous les milieux de la population participeraient dans l'entière mesure de leurs ressources."

IMPORTANT DISCOURS D'ELIEZER KAPLAN

M. Eliezzer Kaplan, trésorier de l'Agence Juive, a consacré au même sujet un important discours tenu à Haïfa devant deux cents représentants environ des milieux industriels et agricoles du Nord de la Palestine. Selon le compte-rendu de la "Palestine Post", Kaplan demanda "que la production fût maintenue et même augmentée, chacun faisant tout son possible dans chaque catégorie de travail pour accroître le rendement. Les conseils locaux et les comités régionaux devront être prêts à prendre la direction de la communauté, et celle-ci devra s'unir dans la plus parfaite solidarité." M. Kaplan mit en garde contre des actes précipités tels que le retrait de dépôts en banque observé le premier jour de loi martiale. Il exprima cependant sa conviction que la collectivité juive viendrait à bout de la crise.

Dans le même esprit, M. Israël Rokach, maire de Tel-Aviv, a annoncé dans un manifeste aux citoyens la création de commissions dont le rôle sera d'aider à surmonter les nouvelles difficultés. Dans la presse, on remarque que ces commissions auront notamment pour tâche d'empêcher la formation d'un marché

noir. D'autre part, un des grands soucis des autorités locales est d'assurer l'exportation normale des agrumes. Toute une série de plantations, en effet, se trouvent à l'intérieur de la zone régie par la loi martiale.

BONNE NOUVELLE; LA PLUIE VIENT

Les cultivateurs palestiniens — tant dans les zones qu'en-dehors des zones de loi martiale — ont au moins un souci de moins : enfin, les pluies sont venues, des pluies abondantes. La quantité d'eau tombée sous forme de pluie tend maintenant à devenir normale, sauf dans le district de Bershéba-Gaza, ainsi que l'indique le dernier rapport du Département de l'Agriculture et des Pêcheries.

Dans certaines parties du nord, ajoute le rapport, la pluie a même été plus copieuse, vers la fin du mois passé, que pendant la même période de l'année précédente. Par contre, dans une petite poche de la plaine de Bissan et dans tout le sous-district de Bershéba, il n'y a presque pas eu de pluie et les récoltes et le bétail ont gravement souffert. Il est à craindre que l'entière récolte d'orge n'y doive être considérée comme perdue.

CONSERVATION DU SOL

Selon le rapport annuel du Conseil palestinien pour la conservation du sol, cet organisme a procédé en 1946 à cinq inspections de terrains. Une somme de L.P. 3.000 dont le Conseil dispose pour des travaux de conservation du sol ont été dépensées pour les dunes de sable de Jaffa, le domaine spécial de Tibériade, etc. Le Département de l'Agriculture a également affecté un montant de plusieurs milliers de Livres à des travaux de conservation du sol.

Des exemples de méthodes pour la conservation du sol, continue le rapport, sont montrés à la Station d'Agriculture de Majdal et aussi à l'Ecole d'Agriculture Kadoorie, Mont Tabor. L'effet de la protection du sol contre la pâture sans surveillance du bétail y est particulièrement bien démontré. Le Conseil emploie un inspecteur qui est chargé d'élaborer des plans de conservation. 35 établissements agricoles ont bénéficié de ce service.

QUAND VIENNENT LES SAUTERELLES

La lutte contre les sauterelles est de nouveau, cette année, au premier plan des préoccupations dans les milieux agricoles. Jusqu'ici, selon des renseignements que nous avons pris auprès des autorités, des sauterelles se sont installées dans six districts de Palestine. La plus grande superficie infestée est comprise entre les sous-districts de Naplouse et de Toulkarem, où la ponte des œufs a commencé le 15 février sur une étendue de plus de 20.000 dunams de terres généralement non cultivées ou boisées. Dans le district de Lydda, 10.000 dunams sont infestés d'œufs de sauterelles.

800 tonnes de poison en poudre destiné à être répandu sur toutes les régions infestées, dès que les jeunes insectes éclosent, sont actuellement préparées dans des laboratoires à Jérusalem, à la ferme gouvernementale de Saint-Jean d'Acre et au Bureau agricole de Tibériade pour l'envoi immédiat dans les zones menacées. Un quatrième laboratoire sera peut-être ouvert à Naplouse.

Suivant les experts agricoles, l'arrivée de sauterelles en Palestine, cette année, est considérée comme le résultat direct de deux années de sécheresse en Arabie Séoudite. D'autre part nous apprenons que l'on se sert en Palestine d'un nouveau poison anti-acridien utilisé déjà avec d'excellents résultats en Arabie Séoudite. Ce toxique, l'"acrodide 7" (666 gammacante), tue les jeunes insectes en 15 à 18 minutes. Il n'est nuisible ni au bétail ni à l'homme.

E.G.

Les progrès de l'architecture moderne

(suite de la page 6)

gia. En été, cette lanterne, une fois ouverte, devient une sorte de système naturel de conditionnement d'air. Le living room possède une fenêtre orientée au sud qui va du plafond au plancher. La maison fait partie du paysage qui l'entoure d'une façon frappante, et il est difficile de distinguer clairement entre les lignes générales, les matériaux, la construction, en elle-même, et les détails. La brique, le bois et le verre sont comme amalgamés, avec le complément indispensable et habituel de métaux et de porcelaines, des tuyauteries, des radiateurs et des autres commodités.

DES MATERIAUX D'UN TYPE NOUVEAU

UN autre exemple de hardiesse architecturale, situé dans le Massachusetts également attire l'attention du grand public. Il consiste en un groupe de trois maisons, dont la construction a été entreprise à titre expérimental, et qui passent actuellement pour les réalisations les plus intéres-

santes jamais tentées dans le domaine de l'habitation moderne. Ces trois maisons sont faites de matériaux d'un type nouveau, et qui est produit en série. La charpente est faite de poutres et de solives en séquoia, et le plancher, très massif, sert également d'élément de construction. Les murs sont faits d'une fibre comprimée recouverte de ciment, qui sert de revêtement aussi bien que la face extérieure que sur la face intérieure. Ce matériau est encasté dans la charpente verticale, ce qui donne, à l'intérieur de la maison, des surfaces murales absolument lisses. La charpente ne venant former saillie nulle part. Les cloisons intérieures, qui n'ont aucun poids à supporter (cloisons de refend), sont faites de bois léger, ou de la même fibre recouverte de ciment mentionnée plus haut. La méthode employée pour construire ces maisons a pour effet de leur donner un aspect extérieur caractéristique, fait de surfaces blanches et lisses.

Les cloisons intérieures n'ayant aucun poids à supporter, l'architecte peut modifier la disposition des pièces selon le désir de son client. Le living-room pourra être du genre studio, ou bien pourra être garni de cloisons de verre.

LES MAISONS PRE-FABRIQUEES

NOUS avons bien dit que la pénurie de matériaux due à la guerre avait favorisé le développement de l'architecture moderne américaine, en les amenant à se servir de nouvelles matières.

Les progrès réalisés dans la production des maisons préfabriquées, production qui se fait maintenant à une grande échelle, sont venus aider le programme de logement du gouvernement. Dans ces constructions, le bois est souvent remplacé par le verre, l'aluminium, que les architectes emploient maintenant comme revêtement ou comme paroi. Les nouveaux matériaux pour la construction du toit comprennent des plaques de plâtre laminé et des tôles d'acier ondulé. On a également mis au point des entretoises qui, placées dans la charpente, augmentent considérablement la solidité de la construction.

Les architectes cherchent à employer de plus en plus le verre et s'en servent fréquemment maintenant pour construire les cloisons intérieures, qu'elles soient permanentes ou mobiles.

Dans le domaine des accessoires de plomberie et des ornements, la cérémonie, les matières plastiques et la fonte se livrent une lutte acharnée. On fait maintenant des appareils à douche en matière plastique, qui se replient à l'intérieur du mur après usage, et l'on emploie pour la construction des baignoires, le verre, le ciment, et le contreplaqué. L'un des plus grands progrès accomplis par l'architecture moderne américaine est certainement d'avoir adopté et développé la méthode fonctionnelle dont les libres interprétations peuvent s'appliquer à n'importe quelle sorte de construction, pour produire des demeures pratiques et confortables aussi bien que des bâtiments à usage commercial ou industriel.

SOCIETE EGYPTIENNE DE TUYAUX, POTEAUX ET PRODUITS EN CIMENT ARME S.A.E.

(Système Siegart)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 18 MARS 1947

Cette Assemblée se tint sous la Présidence de Monsieur Maurice Mosséri, entouré de Messieurs Harari, Krichewsky, Farahat, Keller et Barçilon.

Monsieur Ibram Israel est nommé secrétaire et Messrs. Salama et Israel secrétaires de la présente Assemblée.

Sur 50.000 actions 43.700 sont présentes ou représentées.

Après lecture du Rapport du Conseil donné par le Président, un actionnaire présent demande quelle sera la date approximative de la réception et de l'installation des machines commandées en Norvège. Il lui fut répondu que de son côté la Société faisait tout ce qu'il était en son pouvoir de faire pour activer la commande. La construction des bâtiments devant recevoir ces machines est en tous cas sur le point d'être terminée.

Répondant à une question du même actionnaire le Président spécifia que les 40 0/0 des bénéfices provenaient de l'industrie et les autres 60 0/0 du commerce.

La distribution d'un coupon de P.T. 45 net d'impôts est approuvée ainsi que le renouvellement du mandat des administrateurs sortants qui sont Messieurs Farahat, Heller et Hussein Bey Saïd.

Avant de terminer la lecture de son rapport le Président tint à souligner sa confiance en l'avenir économique de l'Egypte et en la solution heureuse des questions actuellement pendantes qui alourdissent l'atmosphère du monde financier.

J.A.Y.

BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéghiosi & Co.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le samedi 29 mars 1947, à 4 heures p.m., au Siège de la Société, sis au Caire, No. 147, rue Mohamed Farid.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil de Surveillance.
Rapport des Gérants.
Rapport des Censeurs.
Approbation du Bilan 1946.
Utilisation des Bénéfices nets.
Fixation du Dividende à distribuer.
Nomination de Censeurs pour l'Exercice 1947, et Election du Conseil de Surveillance pour une période de 3 ans à compter de l'Exercice 1947.
Les membres du Conseil sortants sont rééligibles.
N.B. — Pour assister à l'Assemblée, il faut être propriétaire de 10 Actions au moins et faire le dépôt de ces Actions au Siège de la Société ou dans un établissement de Crédit au Caire ou à Alexandrie.

Etablissements Bamco S.A.E.

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le Jeudi 10 Avril 1947 à 11h. a.m. au Siège de la Société Rue Tewfick No. 15 à Alexandrie.

ORDRE DU JOUR:

- 1) Rapport du Conseil d'Administration sur les affaires de la Société pendant l'année 1946 et distribution d'un coupon intérimaire;
- 2) Rapport des Censeurs
- 3) Comptes au 1 Décembre 1946
- 4) Ratification de la nomination d'un administrateur.

Tout actionnaire possédant au moins cinq actions qui voudra assister à l'Assemblée devra déposer ses actions dans une des Banques d'Egypte trois jours francs avant la réunion.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LA PAGE ITALIENNE

Sortie saine et sauve de la tourmente

L'INDUSTRIE TEXTILE ITALIENNE

a déjà, en certains secteurs, dépassé sa production d'avant guerre

— "Soie, coton, laine, lin, chanvre, rayonne, il n'est pas de fibre naturelle ou artificielle qui ne soit convertie en tissu, en Italie. Il n'est pas de tissu italien qui ne trouve les marchés grands ouverts..."

C'est ce que nous disait l'autre jour M. Marinotti, qui est de passage parmi nous, et dont les attaches avec la Snia Viscosa nous ont poussé à lui poser diverses questions sur la situation actuelle de cette importante section de l'économie italienne.

"Si l'industrie textile est si prospère", nous dit M. Marinotti, "c'est qu'elle est aussi une des plus vieilles d'Italie. Déjà au XIVème siècle nos corporations de tisserands, filateurs et teinturiers avaient une réputation internationale bien établie et depuis nous avons toujours maintenu très hauts nos standards de production."

"Presque tous concentrés dans le Nord, nos établissements textiles n'ont pas beaucoup souffert de la guerre, cette partie de l'Italie ayant été presque entièrement libérée par les partisans qui, ce faisant, prirent soin de ne pas endommager le pays. Au sortir de la guerre, nous nous sommes par conséquent trouvés avec un matériel presque intact, des usines sur pied... mais sans stocks de matières premières et sans devises pour en acheter."

"Pour faire face à cette situation, nous avons commencé par conclure des accords avec des pays voisins qui acceptaient le paiement des matières premières en produits manufacturés. Il est évident que nous avons souvent du passer sous les fourches caudines de nos fournisseurs, mais nous avons pu, tout de même, reconstituer ainsi de petites réserves de coton, de laine, de soie qui, à leur tour, se traduisirent en devises qui elles, nous permirent enfin d'acquiescer directement ce dont nous avions besoin."

Aujourd'hui, l'ensemble de

l'industrie textile a atteint le 90 pour cent, de sa production d'avant guerre. En certains secteurs, même, le 100 pour cent a été atteint et dépassé, nombre d'usines travaillant avec trois équipes, 24 heures par jour. Notre production trouve un excellent accueil sur les marchés étrangers et il n'est pas de raison de croire cette situation ne s'améliorera encore".

DIFFICULTES

Les difficultés que nous rencontrons en ce moment, sont

de deux sortes. D'abord l'éternelle question de la force motrice.

Le manque de charbon se fait sentir dans toute l'Europe et bien que bon nombre de nos usines travaillent à la houille blanche, celle-ci ne peut remplacer le précieux combustible complètement.

"Vient ensuite le problème ouvrier. Celui-ci est le plus délicat car c'est une question qui est plus d'ordre politique qu'économique et qui reflète non pas uniquement la situation

dans laquelle se trouve l'industrie textile en particulier, mais bien l'ensemble du pays.

"Les augmentations de salaires, en effet, que certains parties politiques poussent les ouvriers à exiger, ne concordent pas toujours avec les possibilités des industriels qui ont à lutter avec une concurrence étrangère toujours plus âpre. Des salaires plus hauts, impliquent souvent une augmentation des prix de vente et l'on a vite fait d'atteindre le maximum à ne pas dépasser sous peine de se voir préférer la production concurrente."

"Toutefois," ajoute M. Marinotti, "cette question ouvrière ne nardera pas à se résoudre d'elle-même. Depuis trop longtemps nos travailleurs ont été soumis à toutes sortes de propagandes qui toutes ont fait miroiter à leurs yeux "le soleil de l'avenir". Ils savent fort bien qu'en définitive, ce ne sont pas les discours qui les feront mieux vivre, mais le travail dans des usines prospères. Quand ils se rendront compte qu'avec leurs demandes hors de proportion avec la situation générale, ils menacent l'existence même de ce qui représente leur gagne pain, ils finiront par venir à composition, laissant les brailleurs à leurs affaires."

"Et pour conclure," ajoute encore M. Marinotti, "je vous dirai que ce que nous avons fait jusqu'ici, dans le domaine du textile, n'est rien en comparaison de ce que nous ferons. Notre pays compte beaucoup sur cette branche de son économie pour son redressement général et c'est pourquoi tous nos efforts tendent à augmenter notre production et à et à mesure que de nouveaux en parfaire la qualité. Au fur arrivages de tissus italiens parviendront en Egypte, vous vous rendrez d'ailleurs compte que ce que je viens de vous dire n'est pas de la vaine littérature".

Comment l'Italie paiera les Quatre Millions et demi de réparations à l'Egypte

Nous disions dans notre dernier numéro qu'un accord était intervenu entre Rome et Le Caire au sujet du premier million que l'Italie doit verser à l'Egypte en acompte sur le total de quatre millions et demi qu'elle a reconnu lui devoir.

Ce million sera payé en devises et l'accord qui doit intervenir ces jours-ci tend à établir en quelles devises le paiement sera exécuté.

Quant aux trois millions et demi restants, quatre modes de paiement sont prévus: 1° en devises, 2° en titres, 3° en marchandises, 4° en participations égyptiennes dans les sociétés italiennes en Egypte.

L'on conçoit que le paiement en titres et en participations sont les deux modes de paiement qui sourient le moins au gouvernement italien qui préférerait payer en marchandises. Il se peut qu'une partie de la somme soit payée en marchandises et qu'une autre partie soit payée en titres et en participations ce qui contenterait tout le monde tout en ne grévant pas les avoir italiens en Egypte. Ce sont là les points en discussion entre Rome et Le Caire et il faut espérer qu'un accord définitif interviendra très bientôt.

Il est bon de savoir que Rome a accepté la gestion du séquestre sur les biens italiens en Egypte et que c'est elle, qui compensera les pertes subies par ses ressortissants. Ce qui donc a été perdu par ces derniers ne l'a pas été définitivement.

LES USINES DE GUERRE TRAVAILLENT AUJOURD'HUI POUR LA PAIX

Un nombre toujours plus grand d'usines italiennes qui, jusqu'à l'armistice fabriquaient des armes et des munitions, a transformé sa production de guerre en production de paix.

Les deux dernières en date sont deux branches de l'Ansaldo qui fabriquaient des culasses de canon, et des canons de mitrailleuses. Après de patients travaux de réaménagements et de reconversion ces deux usines produisent aujourd'hui des câbles de cuivre, des cadres de bicyclette et des batteries de cuisine en aluminium. Ces usines emploient environ un millier d'ouvriers.

D'autres usines qui, jusqu'à l'armistice produisaient des chars d'assaut et des canons ont été converties en manufactures de rails, de roues pour wagons et de réservoirs.

Il est certain que cette production utilitaire aidera énormément l'économie italienne à se relever.

LA LOI SUR LA NATIONALISATION DES ENTREPRISES

1. — LE TEXTE DE LA LOI

Préambule

En vue de garantir l'entière application des principes sociaux et économiques contenus dans la Constitution de la République fédérative populaire de Yougoslavie :

le principe de l'exploitation équitable de toutes les forces économiques du pays;

le principe de la direction à donner à la vie économique et du développement, par l'Etat, du plan économique général;

le principe de la propriété nationale des moyens de production comme soutien principal de l'Etat dans le développement de l'économie nationale;

le principe de la défense du peuple contre l'exploitation; et en vue de protéger les intérêts vitaux du peuple et d'accroître le bien-être de la classe laborieuse,

l'Assemblée nationale de la République fédérative populaire de Yougoslavie adopte la loi sur la nationalisation des entreprises économiques privées.

OBJET ET ETENDUE DE LA NATIONALISATION :

ARTICLE PREMIER. — A partir de l'entrée en vigueur de la présente loi, toutes les entreprises privées d'importance générale ou locale appartenant aux branches économiques suivantes sont nationalisées et transférées à l'Etat :

- 1) industrie minière et d'extraction;
- 2) industrie métallurgique;
- 3) industrie de la naphte et de ses produits (naturels et artificiels);
- 4) industrie de gaz naturels;
- 5) industrie du charbon;
- 6) industrie du matériel roulant ferroviaire;
- 7) industrie des machines et outils;
- 8) industrie de constructions navales;
- 9) industrie automobile;
- 10) industrie des machines et outils agricoles;
- 11) industrie métallique;
- 12) industrie électrique;
- 13) industrie de la production de l'énergie électrique et du gaz de houille;
- 14) industrie militaire et pyrotechnique;
- 15) grande industrie chimique;
- 16) industrie électrotechnique;
- 17) industrie d'alliages métalliques;
- 18) industrie de la préparation chimique du bois, industrie des allumettes, gaz comprimés, produits chimiques pour la conservation des œufs, suies, colorants, laques, colles et gélatine, savons et glycérine, résines, cire, cirages, apprêts, librifants et toutes autres industries chimiques;
- 19) industrie graphique et d'imprimerie;
- 20) industrie de la pâte de bois, de la cellulose, du papier et produits du papier;
- 21) industrie du ciment, du plâtre, du verre, de la céramique, de la porcelaine, de la faïence, de l'asbeste et des produits réfractaires;
- 22) industrie des pierres et des minéraux non métalliques;
- 23) industrie des cuirs, fourrures et caoutchouc (naturel ou artificiel);
- 24) industrie des textiles (naturels ou artificiels);
- 25) scieries et autres industries de préparation du bois;
- 26) industrie du bois de construction;
- 27) industrie du sucre, de l'alcool, de la levure, de la fécule et de la dextrine;
- 28) industrie de la fabrication et raffinage des huiles végétales;
- 29) industrie de minoterie, pâtes et produits de la farine;
- 30) industrie des produits de la viande, de la graisse, des poissons, fruits, légumes et lait;
- 31) industrie des eaux minérales (naturelles ou artificielles), du soda (eau de Seltz) et de la glace;
- 32) autres industries d'alimentation;
- 33) industrie du tabac et des alcaloïdes;
- 34) industrie de la bière, de l'alcool et boissons alcoolisées;
- 35) industrie des médicaments, du matériel et appareils sanitaires, industrie des produits pharmaceutiques et cosmétiques;
- 36) industrie de construction et d'architecture;
- 37) industrie forestière;
- 38) banques et compagnies d'assurances;
- 39) exploitation des établissements balnéaires et des eaux thermales;
- 40) commerce en gros;
- 41) communications terrestres, aériennes, maritimes ou fluviales;
- 42) transports.

Le 5 décembre 1946, l'Assemblée nationale a adopté, par tous les moyens de production du pays, à l'unanimité, l'on fait abstraction d'un décret du Comité exécutif des pays ex-enemis, la loi du 5 décembre 1946 en Yougoslavie, l'important "secteur d'Etat" constitué par des confiscations après condamnations avec l'ennemi ou profits illicites.

On trouvera ci-dessous le texte de la loi révolutionnaire de toutes celles qu'a fait l'Assemblée nationale de la République fédérative populaire de Yougoslavie ou du Présidium de l'Assemblée nationale des Républiques fédérées.

ART. 2. — Sont considérées, au sens de la présente loi, comme entreprises d'importance fédérée ou fédérale, les entreprises qui, dès avant l'entrée en vigueur de la présente loi, avaient été classées comme telles par des décrets du Présidium de l'Assemblée nationale de la République fédérative populaire de Yougoslavie ou du Présidium de l'Assemblée nationale des Républiques fédérées.

ART. 3. — Sont considérées comme une seule et même entreprise au sens de la présente loi, les installations, dépôts, bureau, agences et moyens de transport des entreprises, ainsi que leurs succursales et filiales qui, antérieurement au 6 avril 1946 ou à la date de l'entrée en vigueur de la présente loi, ont exercé leur activité sous la même raison sociale ou avec une administration commune.

ART. 4. — La nationalisation s'étend à tous les meubles et tout le mobilier de l'entreprise nationalisée, ainsi qu'à tous les droits de propriété qui lui appartiennent ou qu'elle utilise pour ses besoins, tels que : brevets, licences, autorisations de travail, servitudes, concessions minières, modèles, marques, échantillons et droits similaires.

ART. 5 — A l'Etat, c'est-à-dire à l'entreprise nationalisée, ne sont pas transférées les obligations suivantes :

- 1°) celles qui ont pris naissance en dehors de l'activité de l'entreprise;
- 2°) celles qui résultent d'une activité exercée pendant la guerre ou d'une collaboration avec l'ennemi;
- 3°) celles qui résultent de transactions illicites ou de spéculations;
- 4°) celles qui tendent à obérer la situation de l'entreprise;
- 5°) celles qui résultent de contrats passés avec les employés ou les membres des organes administratifs de l'entreprise.

INDEMNITES

ART. 8 — L'Etat payera une indemnité aux propriétaires de l'entreprise nationalisée.

ART. 9. — Le montant de l'indemnité sera fixé d'après la valeur de l'actif net de l'entreprise au jour de son transfert à l'Etat.

Si les biens nationalisés ont été, à quelque titre que ce soit, mis sous séquestre ou sous l'administration de l'Etat, leur valeur sera fixée à celle qu'ils avaient à la date où l'entreprise a été confiée à l'administration d'Etat.

Dans ce cas, le propriétaire aura droit à une indemnité pour utilisation des biens de l'entreprise pour l'Etat pendant la période où cette entreprise était placée sous l'administration de ce dernier. Ladite indemnité sera payée au taux de l'intérêt légal sur la valeur des biens nationalisés; le montant de cette indemnité sera proportionnel aux bénéfices retirés par l'Etat de l'administration de l'entreprise.

ART. 10 — L'indemnité sera accordée sous forme d'obligations d'Etat, libellées au porteur. Afin d'assurer le service desdites obligations et de leur amortissement, il sera procédé à la création de Fonds Fédéraux et fédérés qui auront le caractère de personnes morales autonomes, dont les engagements sont garantis par l'Etat.

Par un décret spécial, le Gouvernement fédéral précisera les modalités concernant l'administration desdits Fonds, leurs ressources, les délais d'amortissement des obligations, les intérêts et les modalités de la circulation des titres, le rang de priorité des paiements aux créanciers, ainsi que les conditions d'estimation de la valeur des biens nationalisés.

ART. 11 — Dans certains cas, le Gouvernement fédéral est autorisé à ordonner le paiement de l'indemnité au comptant, soit partiellement, soit en totalité, ou soit par fraction ou en une seule fois.

ISES ECONOMIQUES PRIVEES EN YUGOSLAVIE

La Yougoslavie a voté une loi nationalisant l'artisanat et l'agriculture. Si la libération nationale confisquant tous les biens est la première mesure de nationalisation actuellement ayant été entièrement votée par les propriétaires pour collaboration

avec l'Etat, qui peut être considérée comme la plus importante jusqu'ici le Gouvernement du maréchal TITO, MM. Kidritch, Ministre de l'Industrie, et le Président ont présenté à l'Assemblée yougoslave.

ART. 12 — Si les biens nationalisés ont appartenu à une société yougoslave dont le capital a été divisé en actions ou en parts, l'indemnité sera payée directement aux titulaires des actions ou quote-parts, en tenant compte de leur participation au fonds social et à concurrence du montant de l'actif de l'entreprise.

ART. 13 — Le paiement de l'indemnité au propriétaire d'une entreprise nationalisée contre laquelle est ouverte une procédure pouvant entraîner la confiscation de ses biens, est suspendu jusqu'à la fin de cette procédure.

Cette indemnité sera payée, si la peine de confirmation n'est pas prononcée ou si, une fois prononcée, elle est annulée par l'autorité supérieure compétente.

Si le propriétaire d'une entreprise nationalisée est condamné à la restitution de bénéfices de guerre et si ces bénéfices n'ont pas encore été payés, l'indemnité sera déduite du montant de ces bénéfices.

ART. 14 — Aucune indemnité ne sera payée pour les biens nationalisés qui ont été utilisés à des fins sociales, humanitaires, culturelles et similaires.

PROCEDURE

ART. 15 — A dater du jour de l'entrée en vigueur de la présente loi, les propriétaires ou directeurs des entreprises nationalisées sont tenus de les transmettre, avec tous les biens en dépendant, au Ministère compétent de la République fédérée. L'administration desdits biens sera assurée soit directement par le Ministère, soit par autres organes autorisés à cet effet par le Ministère.

ART. 16 — Lors du transfert de l'entreprise, les Ministères ou les organes autorisés dresseront procès verbal du transfert et inventaire de tous les biens de l'entreprise. Le transfert effectué, le Ministère ou ses organes délivreront au propriétaire ou au directeur de l'entreprise nationalisée un certificat constatant ce transfert.

Lesdits Ministères ou leurs organes assureront le fonctionnement continu et régulier des entreprises jusqu'à ce que leur administration ou leur direction soient définitivement confiées aux organismes compétents en vertu de la loi fondamentale sur les entreprises économiques de l'Etat.

ART. 17 — Si le propriétaire d'une entreprise nationalisée considère que son entreprise ne tombe pas sous le coup de la présente loi, il peut, dans un délai de 15 jours à compter du transfert de son entreprise aux organes cités à l'article 15 de la présente loi, faire un recours contre la décision de nationalisation.

Ce recours doit être adressé au Gouvernement fédéral s'il s'agit d'une entreprise d'importance fédérale, ou au Gouvernement de la République fédérée, s'il s'agit d'une entreprise d'importance fédérée. La décision de deuxième instance est définitive.

ART. 18 — Les tribunaux d'arrondissement et autres organes compétents enregistrent le transfert à l'Etat du droit de propriété et des autres droits y afférents à la demande du gérant administratif et technique.

SANCTIONS

ART. 19. — Toute personne qui commet un acte, de quelque nature qu'il soit, visant à empêcher ou à entraver la nationalisation et notamment à déduire, endommager, dissimuler, alliéner, grever ou réduire la valeur des biens nationalisés, ainsi que toute personne qui fournit à l'organe ou l'agent public compétent des informations insuffisantes ou fausses concernant lesdits biens, sera punie conformément aux dispositions de la loi sur la répression des transactions illicites, de la spéculation ou

du sabotage économique, ou bien de la loi sur la protection des biens nationaux et de l'administration de ces biens.

DISPOSITIONS FINALES

ART. 21. — Le Gouvernement fédéral est seul habilité à permettre la création de nouvelles entreprises privées, appartenant aux branches économiques énumérées à l'article premier de la présente loi.

Sous certaines conditions, le Gouvernement fédéral et les Gouvernements fédérés sont autorisés à prêter, en partie ou en totalité, des biens nationalisés pour l'exploitation à des particuliers, ou personnes morales. Lesdits Gouvernements sont également autorisés à fonder avec des personnes privées ou morales, des entreprises communes, en y apportant des biens nationalisés.

ART. 22. — Sont réputés nuls tous les actes judiciaires qui ont pour but d'empêcher ou d'entraver la nationalisation. Sont considérés comme visant à empêcher ou à entraver la nationalisation, sauf preuve du contraire, tous les actes ayant pour but une diminution des biens à nationaliser.

ART. 23. — Le Gouvernement fédéral est autorisé à préciser par décret les dispositions concernant l'application de la présente loi et à donner des instructions à cette fin.

ART. 24. — La présente loi entrera en vigueur le jour de sa promulgation par l'Assemblée nationale de la République fédérative populaire de Yougoslavie.

Le Présidium de l'Assemblée nationale de la République fédérative populaire de Yougoslavie.

II. — EXPOSE DE M. KIDRITCH, MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET PRESIDENT DU CONSEIL ECONOMIQUE

"Par la présente loi, nos masses laborieuses deviennent plus pleinement les maîtres de leur destinée, et cela à deux points de vue: au point de vue social, car notre Etat, d'un type nouveau, notre Etat populaire, devient le détenteur des moyens de production fondamentaux; au point de vue national, car les moyens de production passent aux mains de l'Etat populaire, de la communauté formée par les peuples yougoslaves libres et égaux. La majeure partie de ses moyens était autrefois entre les mains de capitalistes étrangers et leur procurait d'énormes profits.

"Le 5 décembre marque une des plus grandes victoires de nos peuples et du monde travailleur.

"...Camarades députés, je souligne que le projet de loi sur la nationalisation des entreprises économiques privées est une étape dans l'évolution de notre pays, évolution qui a pris naissance le jour où la première balle partisane a été tirée.

"...Pourquoi ce moment est-il celui que nous avons choisi pour procéder à la nationalisation des entreprises économiques privées?"

"...Au lendemain de la Libération, il y avait certainement dans notre pays des sceptiques escamotant que le nouveau système économique ne pourrait pas vivre. D'autre part, les masses populaires ignoraient les nouveaux rapports, surtout en ce qui concerne les biens d'Etat. Si, à ce moment-là, nous avions procédé à la nationalisation, le secteur d'Etat étant encore trop faible, le succès de notre activité économique aurait été certain.

"...Au cours de notre relèvement, le secteur d'Etat s'est consolidé d'étape en étape. Nous pouvons aujourd'hui constater avec calme et fierté que nos plus grands succès économiques sont dus au secteur économique d'Etat. Le monde est plein d'admiration pour la cadence avec laquelle s'effectue notre reconstruction. Dans d'autres pays disposant de beaucoup plus de moyens matériels que nous, ce processus est beaucoup plus lent. Nous n'avons pas eu d'inflation, au contraire, nos finances sont solides et nous avons réussi à améliorer le standing des larges masses populaires. Dans tous les pays où les postes de commande sont aux mains des capitalistes privés, la reconstruction s'effectue aux dépens des masses laborieuses, qui n'en tirent aucun profit. Notre reconstruction est faite au profit des masses.

"Aujourd'hui, lorsque nous procédons à la nationalisation des entreprises économiques privées, c'est sans inquiétude et sans crainte de bouleverser notre vie économique.

"...Notre pays se trouve devant de grandes tâches: l'électrification et l'industrialisation. Il est évident que sans un secteur d'Etat solide et fort, tant au point de vue de sa qualité que de son envergure, il est impossible d'aborder l'exécution de nos plans d'électrification et d'industrialisation.

(Suite en page 17)

NOUVELLES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE L'ÉTRANGER

LES INDUSTRIES TEXTILES AUX ETATS-UNIS

INDUSTRIES DU COTON: transformation de l'outillage et des systèmes de manutention ainsi que modernisation des procédés. Ceci conduit à une plus grande mécanisation avec comme conséquence le déplacement de la main d'oeuvre. Parmi ces nouveaux procédés se trouve un procédé de boudinage en une seule fois avec le tissage en long des dessins; le bobinage automatique, le contrôle des bris du fil et des métiers rapides.

INDUSTRIES DE LA LAINE: Cette industrie souffre des transformations les plus radicales, car c'est une de celles qui sont le plus susceptibles d'une forte concurrence. Les améliorations de l'opération du tri va de pair avec l'élimination totale du métier "mule jenny" et son remplacement par le filage au métier à anneaux. Le renvidage automatique remplace le procédé à main. L'apprêt-rapide mécanique remplace les procédés manuels. Les opérations modernes du finissage réduisent considérablement les prix de revient.

Dans l'industrie de la laine filée, la révolution est due à l'introduction du système de Bredford, substituant au système normal celui employé dans l'industrie du coton. L'apprêt automatique ainsi que l'emploi de métiers rapides automatiques se fait de plus en plus. On souligne le déplacement de l'industrie du Nord vers les Etats du Sud des Etats-Unis. Un certain nombre de fabriques se construisent dans le Sud et l'industrie du coton commence à se lancer dans la fabrication de la laine filée. Les transformations pourraient amener une baisse considérable dans les produits tissés et poser des sérieux problèmes de main d'oeuvre.

LES INDUSTRIES DE LA RAYONNE: Les développements techniques commencés avant la guerre continuent à grande allure: introduction de métiers rapides et de navettes simples et à boîte.

Plus de deux milliards de mètres de coton, rayonne, nylon et articles analogues ont été fabriqués durant le 4ème trimestre de 1946 aux Etats-Unis, soit 13 0/0 de plus que pendant le troisième trimestre.

LENQUETE SUR LES CAUSES DE L'EFFONDREMENT DU MARCHÉ COTONNIER AMERICAIN

Le rapport de la commission d'enquête relatif à l'effondrement du marché du coton américain en octobre 1946, attribue la situation au fait que les couvertures exigées par les opérations spéculatives étaient trop réduites.

Le rapport ajoute qu'il n'a été constaté aucun fait de manipulation au marché du coton. A la suite de l'enquête, qui dura depuis plusieurs mois, il a été proposé de limiter à 30.000 balles les opérations spéculatives sur l'ensemble des trois bourses de coton.

En effet le rapport souligne que la baisse de 8 cents par livre survenue fin octobre avait été accélérée par les liquidations forcées de positions spéculatives faiblement tenues et par l'effondrement de deux positions importantes.

INAUGURATION DE LA CONFERENCE DU BLE

La Conférence du Blé a débuté mardi dernier à Lancaster House, à Londres. Le discours d'ouverture a été prononcé par M. Strachev, ministre du ravitaillement. Les pays représentés sont:

La France, l'Argentine, l'Australie, la Belgique, le Canada, la Chine, Cuba, la Tchécoslovaquie, la Colombie, le Danemark, Saint-Domingue, l'Egypte, l'Ethiopie, la Grèce, la Guatemala, les Indes, l'Iran, l'Italie, la Hongrie, le Liban, le Luxembourg, le Mexique, la Hollande, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Pérou, le Portugal, la Suède, la Suisse, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Autriche, la Yougoslavie, la Syrie, la Bulgarie.

Sont également représentés: la Fédération Internationale de l'Agriculture et du Ravitaillement de l'ONU.

BAISSE DE LA PRODUCTION ANGLAISE DE VOITURES

La production automobile britannique a subi une baisse en janvier par suite de la pénurie de charbon et de la réduction des attributions d'acier. La production de voitures de tourisme a atteint 25.005 unités contre 26.827 en décembre 1946.

Sur ce total, 11.475 ont été exportés contre 11.874. La production de véhicules commerciaux en janvier a atteint 13.159 contre 13.126 en décembre. Les véhicules commerciaux exportés se sont élevés à 4.068 contre 3.831 en décembre.

L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC SYNTHETIQUE AUX ETATS-UNIS SERA MAINTENUE

La Chambre a approuvé la mesure législative tendant à maintenir l'activité de l'industrie du caoutchouc synthétique.

L'Assemblée s'est refusé de prôner les pouvoirs accordés au gouvernement le rendant seul acheteur des approvisionnements de caoutchouc brut et venant à expiration le 31 mars.

DE L'OR POUR L'ANGLETERRE

Des chargements d'or, représentant plusieurs millions de livres sterling, sont arrivées à l'aérodrome de Croydon ces dernières semaines, annonce le "DAILY EXPRESS". Tout ce métal précieux a été transféré à la Banque d'Angleterre.

LA GRANDE-BRETAGNE REDUIRAIT SES IMPORTATIONS DES ETATS-UNIS

Le gouvernement britannique aurait officiellement informé le gouvernement de Washington que ses ressources en dollars s'épuiseraient rapidement et qu'il envisageait en conséquence de réduire ses importations de tabacs et de films américains, comme première mesure vers la nouvelle orientation des importations britanniques.

Cette nouvelle de source américaine n'est pas confirmée par la Trésorerie britannique, où l'on ignore tout d'une démarche officielle à ce sujet.

Il est cependant possible a précisé à l'AFP un porte-parole de la Trésorerie, qu'en raison de ses ressources limitées en dollars, le gouvernement britannique réduise ses importations de produits américains non essentiels.

GREVE DES TAILLEURS DE DIAMANTS AU CAP

Plus de trois cents tailleurs et polisseurs de diamants se sont mis en grève estimant que l'état du marché des diamants ne nécessite qu'une réduction de 10 0/0 de leurs salaires de guerre, alors que les employeurs préconisaient une réduction de 30 0/0.

LE 19e SALON DE LA MACHINE AGRICOLE EN FRANCE

Le 19ème salon de la machine agricole s'est ouvert à Paris le 4 mars 1947, au Parc des Expositions, à la porte de Versailles.

Cette importante manifestation de la renaissance économique de la France est organisée par l'union des exposants de machines et d'outillages agricoles sous le patronage du ministère de l'Agriculture.

Le Salon de la machine agricole qui se tient pour la 19ème fois à Paris, renaît après 7 ans d'interruption. Malgré les difficultés matérielles de l'heure, les constructeurs et importateurs ont voulu que les agriculteurs français puissent se rendre compte des progrès considérables accomplis pendant et après la guerre.

De nombreux pays étrangers participent à ce Salon de la machine agricole. Ce sont: les Etats-Unis, le Canada, la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Suède, la Grande-Bretagne, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Hongrie, la Suisse, et l'Italie.

Les exposants français au nombre de 450 présentent toute la gamme du matériel agricole nécessaire à la culture française et aux techniques spéciales des productions coloniales. Parmi eux, la Régie nationale des usines Renault se signale par un tracteur d'une puissance à la barre de 18 CV, particulièrement maniable et pouvant s'adapter aux usages les plus divers. Ce tracteur est actuellement produit en grande série et dès le mois de juin 1947 une partie du contingent mensuel de la fabrication sera réservée à l'exportation.

Une section spéciale est consacrée aux machines nouvelles. Le jury d'admission considère comme "machines nouvelles" les machines ou dispositifs présentant un réel caractère de nouveauté et n'ayant pas figure dans les expositions avant le mois de mars 1939. 21 machines ont été retenues parmi lesquelles:

— une arracheuse de tubercules avec disque spécial pour l'arrachage des topinambours et un organe permettant le groupage en chaînes;

— un pulvérisateur-atomisable pour tracteur Rox-Crop avec roues à béquilles orientables et atomisation du liquide par air sous pression;

— une ramasseuse-botteuse à ficelle ou fil de fer, avec pick-up attelée à un tracteur;

— une planteuse de tubercules avec roue d'alimentation à pinces et correcteur par chaîne à grappins;

— un pick-up emmeulonneur de foin, ramassant le foin sur le pré le mettant en "meuloir".

L'affluence considérable à ce salon montre l'intérêt que les agriculteurs français attachent à la modernisation de leurs méthodes et à la mécanisation des exploitations.

L'IMPORTANCE MONDIALE DES ACCORDS PETROLIERS

L'importance mondiale de l'accord pétrolier anglo-américain en tant que pas préliminaire vers la formulation d'un accord multilatéral auquel tous les pays intéressés seraient invités à participer a été soulignée par M. Charles Kaynor, conseiller sur les affaires pétrolières au Département d'Etat américain.

"Il est nécessaire, dit-il, qu'il y ait une entente commune en vue d'organiser les marchés mondiaux. Une telle entente commune serait un facteur important et puissant dans la construction de la paix mondiale et la promotion de la prospérité parmi les nations.

"Les buts de l'accord anglo-américain sur le pétrole, soumis actuellement au Sénat pour être ratifié, sont conformes à la politique commerciale étrangère des Etats-Unis. L'accord respecte les droits de concession, la protection des intérêts des pays producteurs, l'opportunité égale d'exploitation, et assure une collaboration entre les gouvernements dans la solution d'un problème d'une telle importance.

L'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION BETTERAVIERE FRANÇAISE

Le plan Monnet prévoit que la superficie, ensemencée en betteraves, en France, qui était de 250.000 hectares en 1946, devra être portée en 1947 à 300.000 hectares.

Toutes les mesures sont d'ores et déjà prises pour recruter le contingent supplémentaire d'ouvriers saisonniers spécialistes des travaux betteraviers dont le concours sera indispensable pour réaliser ce programme.

Les agriculteurs ont donc la certitude que toute la main-d'œuvre nécessaire, tant pour la campagne de binage des betteraves que pour celle d'arrachage, sera mise à leur disposition en temps opportun.

POUR RENFORCER L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE ANGLAISE

Pour augmenter la production, la sidérurgie britannique a décidé d'instituer le travail du week-end. Les experts espèrent ainsi accroître la production d'acier d'un million de tonnes au cours de l'année.

Le succès de ce plan dépend d'approvisionnements adéquats en charbon et du fonctionnement normal des moyens de transports.

LA LIMITATION DES IMPORTATIONS SUEDOISES

En raison de la diminution des réserves des devises, toutes les importations seront temporairement limitées, a déclaré le ministre de l'Economie suédois.

Une exception sera faite pour les peaux, le coton, la laine, les fils, les machines agricoles, les pièces de rechange, les machines de combustibles, les lubrifiants et tous les produits pouvant servir à augmenter la production.

LE DEFICIT DU TRESOR BRITANNIQUE

Au cours de la semaine terminée le 15 mars, le déficit du Trésor britannique s'est de nouveau accru de près de 36 millions de livres sterling, les recettes de cette semaine s'élevant à 0.615.337 livres contre 70.068.369 pour la semaine précédente, et les dépenses à 106.514.872 livres contre 101.435.391 livres; ceci porte le total du déficit de l'année fiscale se terminant à la fin de ce mois à 416.758.624 livres contre une estimation pour toute l'année à 730.740 milliers de livres sterling.

UN BULGARE A LA TETE DE LA CHAMBRE INTERNATIONALE

M. Ivan Harixanov, président de la Chambre de Commerce supérieure bulgare a été nommé vice-président de la Chambre de Commerce Internationale, dont le siège est à Paris.

La loi sur la nationalisation des entreprises économiques privées en Yougoslavie

(Suite de la page 15)

"D'autre part, notre nouveau système économique exige la nationalisation. Au lendemain de la Libération, nous avons été obligés d'adopter bien des réformes d'organisation, bien des méthodes économiques surannées. Mais, aujourd'hui, le nouveau système a atteint un tel degré qu'il exige que le secteur d'Etat soit consolidé non plus au point de sa qualité, mais de son étendue.

"Aujourd'hui, Camarades, nous gérons l'économie en vertu d'un plan établi, bien que nous soyons encore obligés d'appliquer certaines méthodes archaïques et de nous en tenir quelquefois à des évaluations faites au petit bonheur et à des analyses d'orientation qui ne disposent pas d'éléments suffisants et que nous n'avons pas encore achevé et adopté le plan annuel. Cependant, notre système de gestion économique est un système planifié, incompatible avec la propriété privée des moyens de production. La présente loi propose donc la nationalisation de ces moyens.

"Je pourrais citer des chiffres qui démontrent que les revenus annuels de certaines entreprises étrangères étaient quatre fois plus grands que le capital investi. Je pourrais prouver d'une manière concrète que les tendances monopolisatrices des magnats étrangers freinaient volontairement l'évolution des forces productrices de notre pays.

"Camarades députés, je désire souligner deux choses:

"D'abord que cette loi vise les entreprises considérées comme étant du ressort du Gouvernement fédéral et des Gouvernements fédérés. En conséquence, le propriétaire privé ne peut pas se considérer comme lésé. Nous tenons à répéter une fois de plus que le secteur de l'Etat donne au propriétaire privé la garantie qu'il ne sera ni exploité, ni évincé comme il l'était autrefois, sous le système capitaliste; au contraire, il lui assure un avenir meilleur.

"Une fois consolidé, le secteur d'Etat ralliera les masses laborieuses des propriétaires privés et, en particulier, les masses paysannes laborieuses.

"Ensuite, la loi prévoit le versement d'une indemnité égale au montant de l'actif de l'entreprise, le jour même de la prise de possession, à moins que le propriétaire ne soit inculpé d'un délit entraînant la confiscation de ses biens. Cette indemnité sera versée en bons de l'Etat au porteur.

"La nationalisation des entreprises économiques privées ouvre de nouvelles voies au développement de notre économie. Nos masses laborieuses vont redoubler d'élan pour démontrer qu'il s'agit, chez nous, d'un développement qui libère l'individu de l'exploitation".

III. — EXPOSE DE M. KARDELJ, VICE-PRESIDENT DU CONSEIL

"Camarades députés, le député Dragoljub Yovanovitch reproche à notre Gouvernement d'avoir porté, "par surprise", le présent projet de loi devant l'Assemblée nationale et de ne pas lui avoir laissé suffisamment de temps pour en discuter.

"Lorsque le Gouvernement a déclaré l'urgence de cette loi, élaborée à huit clos, il l'a fait en prévision des spéculations et des actes nuisibles auxquels elle aurait pu donner lieu si elle avait été longuement discutée à la Chambre.

"Le Gouvernement ne s'est pas contenté de proposer cette loi, mais il a encore préparé tout un appareil d'organisation qui peut immédiatement entrer en action. Cet appareil doit prendre possession des usines et empêcher toute tentative tendant à endommager les biens qui passent à la propriété de l'Etat. Cette loi n'a pas été apportée "par surprise", au contraire, elle porte en soi la preuve d'avoir été bien méditée avant d'avoir été proposée.

"Lorsque nous luttons pour le bien-être du monde travailleur, nous pensions déjà à la nationalisation des moyens de production. Et toutes les fois qu'il a été question de l'affranchissement de notre pays, qui ne devait plus jamais être une monnaie d'appoint pour les forces impérialistes, il s'agissait en même temps de son affranchissement économique.

"Nous construisons aujourd'hui de tous les côtés, des usines, des immeubles et des routes et, cependant, les impôts sont bien moins élevés qu'avant la guerre. Les paysans disent: "Un tel miracle n'a pu être accompli que par le secteur d'Etat. C'est lui qui fournit les moyens nécessaires à l'édification de notre pays.

"Cette loi, nous ne l'avons pas discutée seulement au cours des deux années depuis la Libération, elle a fait l'objet de discussions de la part de nos hommes les meilleurs, ainsi que de ceux du monde entier, au cours des dizaines et de dizaines d'années. Tous ceux qui ont lutté pour une vie meilleure de l'individu en ont traité.

"Il me semble que quiconque a devant les yeux l'intérêt du peuple aurait agi de la même façon que notre Gouvernement".

COMMERCIAL UNION ASSURANCE CO. LTD.

24, CORNHILL, LONDON, E.C. 3

R. C. 22364 CAIRO

Agents :

PANAYOTTI FOTIOS BAGANIS

17, Sharia Kasr El Nil — CAIRO

Téléph. : 59220 - 59229 — P.O.B. 1249

L'AIDE AMERICAINE A LA GRECE ET A LA TURQUIE

LA GRAVITE de la situation qui affronte aujourd'hui le monde nécessite ma parution devant une session conjointe du Congrès. La politique étrangère et la sécurité nationale de ce pays sont en jeu. Un aspect de la situation actuelle que je désire vous présenter en ce moment, pour votre examen et votre décision, concerne la Grèce et la Turquie.

Les Etats-Unis ont reçu du gouvernement grec un appel urgent pour une aide financière et économique. Les rapports préliminaires de la mission économique américaine se trouvant maintenant en Grèce, et les rapports de l'ambassadeur américain en Grèce, corroborent la déclaration du gouvernement grec que l'aide est impérieuse si la Grèce doit survivre comme nation libre.

Je ne pense pas que le peuple et le Congrès américains voudront faire la sourde oreille à l'appel du gouvernement grec.

LES EPREUVES DE LA GRECE

La Grèce n'est pas un pays riche. Le manque de ressources naturelles suffisantes a toujours forcé le peuple grec à travailler durement pour joindre les deux bouts. Depuis 1940, ce pays industriel et épris de paix a souffert de l'invasion de quatre années d'occupation ennemie cruelle et d'une lutte intestine amère.

LA Grèce est aujourd'hui privée de fonds pour financer l'importation des produits essentiels à la stricte subsistance. Dans ces circonstances, le peuple de Grèce ne peut pas faire de progrès dans la solution de ses problèmes de reconstruction. La Grèce se trouve dans le besoin désespéré d'une aide financière et économique qui lui permette de reprendre l'achat de fournitures alimentaires, de vêtements, de combustibles et de graines. Ces produits sont indispensables pour la subsistance de son peuple et ne peuvent être obtenus que de l'étranger. La Grèce doit être aidée pour importer les marchandises nécessaires à la restauration de l'ordre et de la sécurité intérieurs si essentiels pour le rétablissement économique et politique.

Le gouvernement grec a demandé aussi l'aide d'administrateurs, économistes et techniciens américains éprouvés pour s'assurer que l'aide financière et autre obtenue créeront effectivement une économie stable et capable de se soutenir elle-même, et amélioreront son administration publique.

Il n'y a pas d'autre pays vers lequel peut se tourner la démocratie grecque.

Aucun autre pays n'est désireux et capable de fournir l'appui nécessaire au gouvernement démocratique grec.

Le gouvernement britannique, qui avait aidé la Grèce, ne peut plus donner une aide financière ou économique après le 31 mars. La Grande Bretagne se trouve elle-même dans la nécessité de réduire ou de liquider ses engagements dans plusieurs parties du monde, y compris la Grèce.

Nous avons examiné le moyen par lequel les Nations Unies pourraient fournir leur assistance dans cette crise, mais la situation est d'une urgence qui requiert une action immédiate, et les organisations qui en dépendent ne sont pas en position d'étendre le genre d'aide requis.

LE GOUVERNEMENT GREC EST LARGEMENT REPRESENTATIF

AUCUN gouvernement n'est parfait. Une des vertus principales d'une démocratie, cependant, est que ses imperfections, sont toujours visibles et, dans les procédés démocratiques, peuvent être relevées et corrigées. Le gouvernement de Grèce n'est pas parfait. Néanmoins il représente quatre-vingt-cinq pour cent des membres du parlement grec choisis lors des élections de l'an dernier.

LA TURQUIE AUSSI A BESOIN DE L'AIDE AMERICAINE

LA voisine de la Grèce, la Turquie, mérite aussi notre attention. L'avenir de la Turquie en tant qu'Etat indépendant et économiquement sain est, de façon claire, non moins important pour les peuples du monde épris de paix, que l'avenir de la Grèce. Les conditions dans lesquelles se trouve aujourd'hui la Turquie sont considérablement différentes de celles de la Grèce. La Turquie a été épargnée aux désastres qui ont troublé la Grèce, et, durant la guerre, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont fourni à la Turquie une aide matérielle.

Nous avons jugé intéressant de reproduire pour nos lecteurs certains passages textuels du discours du Président Truman fait au Congrès, pour l'octroi d'un crédit de 400 millions de dollars à la Grèce et à la Turquie, et qui depuis plus d'une semaine passionne l'opinion mondiale.

Néanmoins, la Turquie a maintenant besoin de notre appui. Depuis la guerre la Turquie a recherché l'assistance financière de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis dans le but d'accomplir sa modernisation nécessaire au maintien de son intégrité nationale.

Cette intégrité est essentielle à la préservation de l'ordre dans le Moyen-Orient.

Le gouvernement britannique nous a informés que, en raison de ses propres difficultés, il ne peut étendre plus longtemps son aide financière et économique à la Turquie.

Comme dans le cas de la Grèce, si l'on veut que la Turquie obtienne l'assistance dont elle a besoin, les Etats-Unis doivent la fournir. Nous sommes le seul pays capable de fournir ce secours.

LES ETATS-UNIS DOIVENT AIDER LES PEUPLES LIBRES

JE pense que ce doit être la politique des Etats-Unis d'appuyer les peuples libres qui résistent aux tentatives de subjugation de minorités armées ou dues aux pressions étrangères.

Je pense que nous devons aider les peuples libres à accomplir leurs propres destinées selon leurs propres voies.

Je pense que notre aide devrait être principalement une aide économique et financière, cette aide étant essentielle à la stabilité économique et aux régimes politiques réguliers.

Le monde n'est pas statique, et le statu quo n'est pas sacré, mais nous ne pouvons permettre des changements dans le statu quo en violation de la charte des Nations Unies par des méthodes telles que la coercition ou par des subterfuges tels que l'infiltration politique. En aidant les nations libres et indépendantes à maintenir leur liberté, les Etats-Unis mettront en vigueur les principes de la Charte des Nations Unies.

Il suffit seulement de jeter un coup d'œil sur la carte pour réaliser que la survivance et l'intégrité de la nation grecque sont d'une importance grave dans une situation bien plus vaste. Si la Grèce devait tomber sous le contrôle d'une minorité armée, les effets sur sa voisine, la Turquie, seraient immédiats et sérieux. La confusion et le désordre pourraient bien s'étendre dans le Moyen-Orient tout entier.

NOUS devons prendre une action immédiate et résolue. Je demande par conséquent au Congrès de fournir l'autorité pour une assistance à la Grèce et à la Turquie sous forme d'un montant de 400.000.000 de dollars pour la période se terminant le 30 juin 1948. En demandant ces fonds, j'ai pris en considération le montant maximum d'assistance de secours qui serait fourni à la Grèce en dehors des 350 millions de dollars que j'ai demandé récemment au Congrès d'autoriser pour prévenir la disette et les souffrances dans les pays dévastés par la guerre.

En plus des fonds, je demande au Congrès d'autoriser l'envoi d'un personnel civil et militaire américain en Grèce et en Turquie. A la demande de ces pays, pour aider à leurs tâches de reconstruction, et dans le but de superviser l'emploi de l'assistance financière et matérielle qui pourrait être fournie, je recommande que l'autorité soit aussi accordée pour l'instruction et l'entraînement d'un personnel grec et turc choisi.

Finalement, je demande au Congrès d'accorder l'autorité qui permettra l'emploi le plus rapide et le plus effectif, en termes de produits, fournitures et équipement nécessaires, de tels fonds qui pourraient être autorisés.

Si d'autres fonds, ou d'autres autorisations devaient être nécessaires pour les buts indiqués dans ce message, je n'hésiterai pas d'exposer la situation devant le Congrès. Sur cette question, les branches exécutives et législatives du gouvernement doivent travailler ensemble.

Les Etats-Unis ont contribué pour un montant de 341 milliards de dollars pour gagner la deuxième guerre mondiale. C'est là un placement pour la liberté mondiale et la paix mondiale.

L'assistance que je recommande pour la Grèce et la Turquie s'élève à un peu plus d'un dixième d'un pour cent de ce placement. Le bon sens seulement nous commande de sauvegarder ce placement et assurer qu'il n'a pas été fait en vain.

Les germes des régimes totalitaires sont engendrés par la misère et le besoin. Ils se répandent et poussent sur la terre mauvaise de la pauvreté et des querelles. Ils atteignent leur pleine croissance quand l'espoir pour une meilleure vie est mort.

Nous devons garder cet espoir vivant. Les peuples libres du monde regardent vers nous pour les aider à maintenir leur liberté.

NOTRE BOURSE IMMOBILIERE

A VENDRE ET A ACHETER: — TERRAINS DE CULTURE — TERRAINS A BATIR — VILLAS ET IMMEUBLES DE RAPPORT.
LES PERSONNES INTERESSEES SONT PRIEES DE S'ADRESSER A LA "REVUE D'EGYPTE ECONOMIQUE ET FINANCIERE"
(B.P. 465) POUR LEUR MISE EN RAPPORT AVEC LES ACHETEURS ET VENDEURS EVENTUELS

A ACHETER :

Terrains Agricoles. —

200 feddans — à L.E. 250, terres 1er catégorie région Calioubieh — Ménoufie.

100 feddans — à L.E. 300 terre 1er catégorie région Calioubieh — Ménoufié — sur route principale.

1.000-2.000 feddans — incultes, ou partie incultes terres noires, ayant irrigation et drainage assurés à L.E. 60 le feddan. Région Gharbieh — Dakahlieh — Charkieh.

1.000-2.000 feddans. Région Canal Nubarie — rive Est ayant prises sur le susdit Canal à L.E. 10 et L.E. 15 le feddan.

Terrains à bâtir. —

1.000 m² sur 2 rues au centre de la ville Caire.

500m sur 2 rues au centre de la ville Caire.

Zamalek — 500 m² sur 2 rues — sans restrictions.

Immeubles. —

Un immeuble âge 10 à 15 ans au centre du Caire de L.E. 100.000, et un autre de L.E. 50.000 — donnant sur 2 rues.

A VENDRE:

Terrains Agricoles: —

Béhéra. — 2.800 feddans région Edfina à L.E. 35 le feddan.

Béhéra. — 155 feddans région Basdallah à L.E. 130 le feddan.

Béhéra. — 600 feddans région Abou Matamir à L.E. 5 le feddan.

Gharbieh. — 2.000 feddans région Koutam à L.E. 150 le feddan.

Gharbieh. — 500 feddans région Dessouk à L.E. 150 le feddan.

Calioubieh. — 150 feddans région Caire à L.E. 100 le feddan.

Calioubieh. — 170 feddans région Caire à L.E. 200 le feddan.

Calioubieh. — 100 feddans région Caire à L.E. 400 le feddan.

Calioubieh. — 36 feddans région Caire à L.E. 325 le feddan.

Dakahlieh. — Région Simbelleoum 650 feddans à L.E. 325 le feddan.

Dakahlieh. — Région Simbelleoum 500 feddans à L.E. 200 le feddan.

Dakahlieh. — Région Hanouth 350 feddans à L.E. 160 le feddan.

Dakahlieh. — Région Hanouth 900 feddans à L.E. 160 le feddan.

Minia. — Région Beni Mazar 400 feddans à L.E. 120 le feddan.

Beni Suef. — Région Qaī 350 feddans à L.E. 150 le feddan.

Canal Nubarie. — Béhéra — Une grande plantation vignes — en plein rapport à vendre à un prix très convenable.

FAYOUM: Affaires très importantes.

700 feddans sur les bords du Lac Karoum — Beau Domaine agricole, peut convenir aussi comme terrain de pêche, de chasse et pour lotissement de villas, dans un site pittoresque, on demande L.E. 30 par feddan. Ce domaine est situé non loin de l'Auberge du Lac.

Immeubles de Rapports. —

Rue Champollion L.E. 55.000.

Rue Boustan L.E. 55.000.

Rue Cheikh Hamza L.E. 22.000.

Rue Khédive Isamil L.E. 42.000.

Rue Malika Farida — Chérif L.E. 110.000.

Rue Kasr el Nil L.E. 25.000.

Rue Cloth Bey L.E. 6.000.

Rue Doubreh L.E. 25.000.

Rue Faggallah L.E. 12.000.

Rue Fouad L.E. 78.000.

Rue Kasr el Eini L.E. 7.500.

Rue Hamdi (Daher) L.E. 7.500.

Rue Halig el Masri L.E. 8.500.

Rue Moubladayan L.E. 35.000.

Rue Héliopolis L.E. 19.000.

A VENDRE VILLAS:

Zamalek:

Rue Bahgat L.E. 7.000.

Sur le Nil L.E. 30.000.

Hechmet L.E. 9.000.

Monerif L.E. 9.000.

Saleh bey Ayoub L.E. 27.000.

Vileoks L.E. 35.000.

DOKI:

Rue Abou Maseoud L.E. 4.200.

Rue Naal L.E. 6.000.

Rue Hussein Pacha Woussef L.E. 9.000.

Rue Hattib L.E. 8.000.

Midan Abdel Monem L.E. 15.000.

Rue Adie L.E. 9.000.

Rue Noal L.E. 7.000.

AGOUZA:

Rue Moustafa Raguib L.E. 3.500.

PYRAMIDES:

Rue Marco Bey L.E. 7.000.

Rue Pyramides L.E. 1.500.

HELIOPOLIS:

Baron Empain L.E. 5.000.

El Agam L.E. 7.000.

El Agam L.E. 3.200.

Déssouk L.E. 5.500.

MEADI:

Une villa L.E. 3.200.

KOUBBA:

Rue Neghib Pacha Shakouy L.E. 6.500.

Rue El Malek L.E. 8.500.

ALSAY WILLSON & Co.

Haret Zogueb 5

Tél. 54389

**Machines et accessoires pour
l'industrie textile, courroies, etc.
en stock et sur commande**

LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Le 8 Mars 1947.

Arachides

- Au Sénégal, les tonnages d'arachides commercialisées à la date du 8 février 1947, atteignaient 309.000 tonnes, dont: cercle de Kaolack, 134.000 t.; Thiès, 61.000 t.; Diourbel, 50.000 t.; Ziguinchor, 29.000 t.; Louga, 25.000 t.; Tambacounda, 9.000 t.; Linguéré, 2.000 t.
- L'United Africa Co., filiale d'Unilever, a été chargée par le gouvernement britannique de procéder à d'importantes plantations d'arachides au Tanganyika, Kenya et Rhodésie du Nord.

Coprah

- Le prix du coprah en Malaisie est tombé à 8 Str. dollars 40 la boîte de 4 gallons (soit 16 litres environ) à fin janvier, dans le Sud de Johore, à la suite de la concurrence des huiles comestibles d'importation.
- Dans le Nord de Johore, le coprah de basse qualité se vend 14 à 15 Str. doll. le picul (soit 47 à 50 piastres environ les 60 kg).

Graines de lin

- Argentine. — Les ventes de graines de lin au gouvernement se poursuivent régulièrement et l'on pense que l'Institut (organisme d'achat argentin) étudie actuellement la possibilité de procéder ultérieurement à de nouvelles exportations d'huile de lin.

Huile de coton

- Les derniers prix enregistrés sur le marché à terme de New-York sont les suivants: Mars, 34 1/2 c. demandé, 36 c. offert; mai, 34.90 c. nominal; juillet, 34 1/2 c. demandé, 35 c. offert; septembre, 30 1/4 c. effectif; octobre, 28.05 c. demandé, 29 c. offert; décembre, 26 1/2 c. demandé, 27 1/4 c. offert; janvier 1948, 27 c. offert.
- La consommation américaine d'huile de coton raffinée en janvier a été de 284.832 barils contre 303.877 en décembre et 221.097 en janvier 1946.

Huile d'arachide

- Sur le marché de New-York, on note des ventes d'huile brute, 5 0/0 de perte au raffinage, à 31 1/2 c. par lb. sortie usines du sud-est et du sud-ouest des Etats-Unis.

Huile de maïs

- Sur le marché de New-York, l'huile brute livraison mars/avril fob Chicago s'est traitée à 31 1/2 c. par lb., certains acheteurs offrant même plus. Il est probable que les vendeurs, qui restent cependant prudents, vont essayer de vendre à 32 cents.
- On a enregistré plusieurs affaires d'huile raffinée disponible à 34 c. par lb.

Huile de soya

- Les dernières cotations enregistrées à New-York sont les suivantes: Huile brute. — Février, 28 à 28 1/2 c. par lb.; mars, 27 1/2 c. par lb.; avril à juin, de 26 1/2 à 27 c. sortie usine.
- Huile raffinée (marché nominal). — Mars, 30 c.; mai, 29 c.; juillet, 27 c.; septembre, 27 c.; octobre, 23 c.; décembre demandé à 21.50 c.; janvier, 21 c. nominal.

Huile de tournesol

- Le marché de l'huile de tournesol de Buenos-Ayres reste calme. Les vendeurs ont essayé de faire monter les prix, mais les acheteurs ne les suivent pas.
- Les cotations au 21 février sont de \$ 1.30 par kg pour l'huile brute en vrac et de \$ 1.42 pour l'huile raffinée.

CEREALES

- Indes. — On a annoncé de source officielle que l'I.E.F.C. vient d'autoriser l'Inde à acheter 950.000 tonnes de céréales pendant le 1er semestre 1947.
- Cette nouvelle allocation constitue une augmentation de 300.000 t. par rapport à la quantité de céréales que l'on avait, en novembre, permis à l'Inde d'acheter pour cette même période.
- Aux Etats-Unis, les allocations à l'exportation de céréales pour le mois d'avril ont été fixées à 58 millions de boisseaux.

Blé

- Les approvisionnements de grains des quatre principaux pays exportateurs dépassent de 5 0/0 leur niveau de l'année dernière. Cependant, l'offre globale des céréales panifiables est inférieure au niveau de 1946, lui-même relativement faible. Pour le blé, le disponible pour l'exportation atteint 1.353 millions de boisseaux. Les Etats-Unis et l'Australie sont moins exportatrices

qu'en 1946, au Canada la position des approvisionnements ne s'est pas sensiblement modifiée, en Argentine, par contre, l'offre est légèrement plus importante qu'en 1946.

- Les indications parvenues des Etats-Unis sur les livraisons supplémentaires de blé à la France ne font que des livraisons totales de 313.000 tonnes dont 50.000 tonnes de blé de semence. Une quantité de 40.000 tonnes sera prélevée sur les stocks néerlandais et une partie des approvisionnements destinés à l'Italie sera détournée pour être livrée à la France qui, ensuite, en effectuera le remboursement à l'Italie.

■ On estime à 116.000.000 boisseaux (soit 41.760.000 hectolitres) la récolte australienne de blé.

Selon l'Australian Agricultural Council, il y aurait une chute des prix du blé avant deux ans et peut-être même avant janvier 1948, par suite d'un excédent de production par rapport à la demande.

■ Dans le semestre juillet/décembre 1946, le Canada a livré à d'autres pays 20 millions de boisseaux de blé environ, mais à des prix différents des tarifs de faveur consentis à la métropole. Le prix contractuel du blé livré à l'Angleterre est de \$ 1.55 le boisseau, tandis que les autres nations paient de \$ 2.05 à \$ 2.27.

■ Le ministre canadien du Commerce a informé la Chambre des Communes d'Ottawa que, du 1er août 1946 au 31 janvier 1947, le Dominion avait expédié à la Grande-Bretagne l'équivalent de 72 millions de boisseaux de blé (57 millions sous forme de grains et 15 millions sous forme de farines).

■ Durant les douze mois qui finissent au 31 juillet prochain, le Canada doit livrer à l'Angleterre un total de 160 millions de boisseaux de blé, ainsi qu'il a été stipulé par la convention d'approvisionnement signée en 1946 pour quatre années, entre les deux gouvernements.

Maïs

- Les approvisionnements de maïs des principaux pays exportateurs disponibles pour l'exportation atteignent 2.272 millions de boisseaux. La récolte des Etats-Unis a été fort importante et les stocks au 1er janvier 1947 sont supérieurs de 333 millions de boisseaux à ceux du 1er janvier 1946. En Argentine, par contre, la production a assez sensiblement diminué.

Mil

- La récolte de mil est déficitaire dans le cercle de Kaolack qui a été affecté par la sécheresse et des invasions acridiennes.

Riz

- En Malaisie, dans la région de Trengganu, plus de 1.000 acres (soit 400 ha) de rizières ont été endommagées par les inondations. La récolte se présente néanmoins assez bien, et l'on compte obtenir des rendements de l'ordre de 255 à 325 gantangs par acre (soit de .000 à 1.450 litres environ par acre).

Les récoltes se présentent bien dans le Kelantan grâce à l'humidité continue. La moisson du paddy inondé hâtif est presque terminée et les planteurs se montrent satisfaits des rendements compris entre 100 et 200 gantangs (soit 450 à 900 litres) par acre.

■ A dater du 3 février 1947 les rations de riz sont à Singapour de 2 kattys 3/4 par semaine pour 1 homme (1.660 grammes) 2 k pour 1 femme (1.210 grammes), 1 k 1/4 pour 1 enfant (755 grammes).

La ration de farine est réduite à 1/4 de katty par personne (soit 150 grammes).

Le prix officiel du riz au détail passe à la même date de 16 à 25 Str. cents le katty (600 grammes), soit environ 23 fr. 50 le kg.

■ Le ministre du Commerce du Siam, M. Vilat Osathanon, a prédit que les livraisons siamoises de riz avant fin août 1947 atteindraient un maximum voisin de 400.000 tonnes. On ne peut se prononcer définitivement avant de connaître tous les résultats de la récolte qui se termine actuellement.

Le gouvernement siamois accorde des devises aux fournisseurs de riz. Ceux-ci peuvent les utiliser sans aucune restriction et sans être obligés d'observer la liste des propriétés en matière d'importation.

Le Siam a exporté 15.000 tonnes de riz en janvier et pense faire passer le chiffre des exportations à 45.000 tonnes en février.

Le journal de Bangkok "Tawan" du 31 janvier signale que les ouvriers des rizeries de Bangkok menacent de faire grève si leurs salaires ne sont pas augmentés.

■ Le gouvernement de Sarawak a annoncé qu'il est prêt à acheter du riz cultivé à Sarawak à un prix correspondant à 1 piastre 84 les 4 litres 50 de paddy, et à 4 piastres 45 les 4 litres 5 de riz, pour la période allant du 15 février au 15 avril 1947. Il faut que ce riz soit de bonne qualité.

(Extrait des "Marchés Coloniaux")

MOUVEMENT MARITIME

LE PORT DE PORT-SAID

FROM SEA		FROM SEA		FROM SEA	
18/3/47 :	Kindal Sidi Barrani Fort Stephenson Beecher Island Ta'odi Emp. Anvil At.antis Br. Hussar Hermund Emp. Chub Thist.elford	14/3/47 :	Efthalia Sapphire Fort Cheswell Kien Sing Magdapur Emp. Spartan Emp. Rest Minnesotan Moca Lang Aase Maersk Reley Highland Princess	Par le s.s. "Alleghany Victory"	10 Bags Lactic casein 201 C/s Jam 120 C/s Canned goods 51 C/s Canned fruit 550 C/s Canned fish 100 C/s Canned guavas 6 C/s Households 50 C/s Lemon squash 50 C/s Orange squash 200 C/s Lime juice cordial. 54 Bags Tanning extract 200 C/s Wine 175 C/s Brandy 3 C/s Pemp spares
18/3/47 :	Good Hope Castle Br. Merchant Yarrowanga V. D'Amiens Explorer Laomedon	14/3/47 :	Fort Rosalie Hickory Glen Newberg Sammethy Smoky Hill Athel Victory	de Calcutta :	17 C/s Bicycles. de Messine :
17/3/47 :	Silivvi Whiter Hills Clausina Baircova Emp. Rival Tudor Star Crete Amerskerk Amiens Quaker Hills Depau Victory Br. Courage	13/3/47 :	Hemland Nidar Dorsetshire Strathmore Victoria Park Geo. Chamberlain Mataroa Stamford Victory Tuscaum Victory Forbes Road Steel Designer Flying Arrow Ivig Frances W. Paker Fort Churchill	de Naples :	14 C/s Wine 4 C/s Marsala 8 C/s Vermouth 1 C/ Label and Corks 1 C/ Merceries 56 C/s Medicines 1 C/ Alabaster works
17/3/47 :	Br. Architect Bengal Emp. Baron Creighton Victory Cyrenia Sovereign of the Sea Allantides Gloxinia Cory Freighton Norden C. of Dieppe	13/3/47 :	Aspasia Nomicos Iris Br. Unity Br. Promise Fort Carillon Port Fouad Mosna Badesham Tai Yin C. of Hong Kong Akbar	Par le s.s. "Roepat" d'Adelaide :	650 C/s Jam 1000 C/s Apricots jam 120 C/s Sherry 155 C/s Brandy 5 C/s Muscat wine 200 C/s Wine 593 B/s Wool 200 C/s Pickles 3 C/s Foodstuffs 8 C/s Machinery 1 C/ Kitchenware 3 C/s Household goods 10 C/s Crystallised fruit nuts 1 C/ Toys 7 C/s Jelly crystals 249 Bags Semolina 200 C/s Canned green peas 1000 C/s Cordials 19 C/s Confectionnery 5 C/s Baby rucks 9 C/s Jacks 12 Crates Concrete miners 6000 Drums Dried fruit 13 Bags Spilit peas
16/3/47 :	Br. Faith Kazan Norfolk Madan Ramses Franconia Br. Dancer Salvare	12/3/47 :	Samsouaring Ta'odi Ve'ma Wallace M. Tyler	de East London :	7 C/s Medicines 137 B/s Tobacco
15/3/47 :	Georgic Emp. Roach O'terra Argentina Emp. Dahan Novelist Perin	12/3/47 :	Marine Jumper Ashburton Wave Baron E'trickbank Bethlehem W.R. Lundgren H.D. Lindsay Br. Dragon Eclipse China A'etta Tarantia Br. Tenacity Panaman Br. Hussar	de Port Elizabeth :	6 C/s Liver pills 17 C/s Medicines 169 C/s Jams 600 C/s Fruit juice 300 C/s Canned peas 300 C/s Grapefruit 50 C/s Cordials 11 C/s Wool'en pieces goods
				Par le s.s. "Tai Yin" de Brisbane :	121 B/s Scoured wool 209 Boxes Frozen Fish 473 C/s Canned sausages
				de Sydney :	99 B/s Wool tops 268 B/s Buffalo hides 2 C/s Personn. Effects 48 C/s Pourers salt 1 C/ Spares Air Compressors 10 C/s Spares Southern Cross eng. 1 C/ Spares Buzacott eng. 21 C/s Spares Concrete mixers 3 C/s Spares Southern cross eng. 264 Loose Duty rooters 23 C/s Motor rollers 87 C/s Armstrong scrapers 21 C/s Socks, worsted 37 C/s Draws woollen long 255 C/s Hams 89 C/s Shoulders 73 C/s Middles 1 C/ Wool felt hat bodies 308 C/s Self raising flour 4 C/s Fruit drops 3 C/s Sauces 6695 C/s Jams 2 C/s Packing powder 1 C/ Custard powder 2 C/s Mustard pickles 1003 C/s Crystallised fruits 28 Cnts. Macaroni, spaghetti and spaghetti. 1 C/ Chocolate mould 6 Crates Wheel's 2 C/s Upper bogie pieces 2 C/s Lower bogie pieces 908 C/s Rolled Oats 10 C/s Coffee essence 50 C/s Corn'flour 960 C/s Tomato products 10 C/s Pure malt vinegar 100 C/s S.R. Flour 1077 Bags Semolina 9 C/s Perfume compounds 1 Ctn Samp'le foodstuffs 22 B/s Mosquito netting 39 B/s Wool'en piece goods 55 C/s Custard powder 50 C/s Pick'es
				de Karachi :	64 Bags Black pepper 95 Rolls Coir matting
				de Bordeaux :	20 C/s Brandy
				de Hong Kong :	11 B/s Rattan peel
				de Capetown :	
				de Capetown :	

(SUITE EN PAGE 26)

LA SEMAINE COTONNIÈRE

Une atmosphère d'optimisme assez justifiée caractérise nos marchés cotonniers de l'Intérieur et d'Alexandrie.

Nos chiffres d'exportations qui dépassaient déjà à la fin de Février toutes les prévisions, continuent à être très soutenus, et ont atteint au 15 crt., 3,388,569 cantars de toutes Variétés, contre 1,363,960 cantars pour la période correspondante de l'an dernier.

Si l'on savait que l'approvisionnement d'Egyptien en courtes soies était très serré, l'on croirait couramment qu'il nous serait impossible d'écouler nos stocks de longues soies composés en grande partie de Karnak. En effet le "visible libre" de Karnak pour la Saison était d'environ 4,600,000 cantars composé du carry-over d'ancienne récolte (Crs. 900,000) et de la récolte actuelle (Crs. 3,700,000). Or, au 15 crt., les exportations de Karnak avaient totalisé 1,477,784 cantars contre 493,226 pour la période correspondante de l'an dernier, soit une moyenne de Crs. 230,000 par mois. Si les exportations de cette Variété continuent pour le reste de la Saison sur ce rythme, nos exportations de Karnak pourraient atteindre 3 millions de cantars (y compris la consommation locale), nous laissant donc un solde "libre" à reporter de 1,600,000 cantars.

La récolte de Karnak l'an prochain ne sera pas, grâce aux restrictions imposées, de plus de 1,500,000 cantars, ce qui donnerait un approvisionnement total "libre" de cette variété pour l'année de Crs. 3,100,000.

Il est juste de faire ressortir que le Commerce de l'Intérieur et de l'Exportation consentiront probablement à risquer de reporter ces cotons pour leur compte, à la condition toutefois que le Gouvernement Egyptien puisse les assurer de ne pas venir vendre sur le marché, les stocks qu'il détient de cette Variété avant qu'un besoin pressant, ou une hausse adéquate des prix, ne justifient cette mesure.

MARCHE DU DISPONIBLE ET DU FRANCO-STATION

Notre marché du Disponible ne fut ouvert que cinq jours cette semaine. Le volume des ventes atteignit cependant le total de B/s 19,986, contre 20,519 la semaine précédente.

Les ventes par variétés, se répartissent comme suit:

LONGUES SOIES.

	Cette Semaine	La Semaine précédente
Karnak Balles	9,086	10,426
Ménoufi	1,850	1,869
Giza 7	663	650
Maarad	407	—
Sakel	300	12,945

COURTES SOIES

Ashmouni	6,442	7,115
Zagora	678	459
Mixte, Sékina	560	7,574
TOTAL DES VENTES... Balles	19,986	contre Balles... 20,519

KARNAK.

Les transactions continuent à être nombreuses sur cette variété, et l'offre actuelle est absorbée de manière assez satisfaisante. Certains classements tels que le FG et les FG/EX à EXTRA commencent à se faire rares, et une légère hausse des prix est à signaler. Par contre, les classements de G+ 1/4 à FG sont offerts assez librement, et ne subissent aucun changement dans les prix.

Voici les dernières quotations pour les principaux classements de cette Variété:
FGF Tall. 39,50; FGF/G Tall. 40,50; GOOD Tall. 41,75; G/FG FGF Tall. 39,50; FGF/G Tall. 40,50; GOOD Tall. 41,75; G/FG Tall. 43,—; FG Tall. 45,—; FG/EX Tall. 49,—; EXTRA Tall 53,—.

MENOUFI.

La demande sur cette variété demeure toujours bonne et les prix excessivement fermes. Le FGF/G fut échangé à Tall. 40,— le GOOD à TaTil. 41,25, le G/FG à Tall. 43,— et le FG à Tall. 44,—/44,25.

GIZA 7.

Un intérêt un peu plus marqué commence à se manifester. La hausse des prix de l'Ashmouni et du Ménoufi se répercute également sur cette variété, et quoique les échanges soient assez restreints, les prix payés sont bien meilleurs. Le GOOD fut échangé à Tall. 41,75/42,—, le G/FG à Tall. 43,— et le FG à Tall. 44,—/44,25.

ASHMOUNI.

Sur un très fort courant d'achats initié vers la fin de la semaine passée, les prix de cette variété qui avaient légèrement réagi, rehaussèrent brusquement pour atteindre le prix de Tall. 47,25 le G/FG et Tall. 48,50 le FG.

A ces prix toutefois et en fin de semaine, une légère réaction eut lieu. Néanmoins le marché de nos courtes soies continue à être excessivement serré, et toute nouvelle vague d'affaires pourrait être l'occasion d'une nouvelle hausse.

Nous donnons ci-dessous, les derniers prix payés pour les différents classements:

FGF Tall. 40,50; FGF/G Tall. 42,—; GOOD Tall. 44,50; G/FG Tall. 46,75; FG Tall. 48,25.

2°) FRANCO-STATION.

Notre marché de franco-station fut modérément actif.

En Karnak, quelques transactions de FG, pour livraison Mars/Avril, eurent lieu à Tall. 45,—.

En Ashmouni, de nombreuses affaires furent conclues, et portèrent sur presque tous les classements. Le GF/FG fut payé Tall. 39,50, le FGF Tall. 40,50/75, le FGF/G TaTil. 42,— le GOOD Tall. 44,50, le G/FG Tall. 46,75/47 et le FG Tall. 48,25/50.

LES EXPORTATIONS.

1° Cette Semaine. Nos exportations sont atteintes cette semaine, le chiffre de B/s 21,596 contre B/s 29,738 la semaine précédente. Elles furent dirigées vers les Pays suivants:

ANGLETERRE	B/s: 15,970	(Karnak, Ashmouni, Scarto.)
TCHECOSLOVAQUIE	" 1,572	(Karnak, Ashmouni.)
ITALIE	" 1,414	(Karnak, Ashmouni, Zagora.)
ALLEMAGNE	" 1,000	(Zagora.)
BELGIQUE	" 992	(Karnak, Ménoufi, Zagora.)
SUISSE	" 543	(Karnak, Sakha 4, Zagora.)
CHYPRE	" 100	(Déchets.)
HOLLANDE	" 5	(Karnak.)
TOTAL	B/s: 21,596	

2°) Depuis le début de la Saison. Du 1er Septembre 1946 au Mars 1947, nos exportations ont totalisé le chiffre de B/s 465,105 ou Crs. 3,388,569 contre B/s 186,902 ou Crs. 1,363,960 pour la période correspondante de l'an dernier. Nous donnons ci-dessous les détails par Pays de destination, comparés aux chiffres de la Saison passée:

	— 1946/47 —	— 1945/46 —
	Balles	Balles
ANGLETERRE	465,105	contre 186,902
INDES	130,751	contre 77,008
AUSTRALIE	77,729	contre 38,034
BELGIQUE	6,369	contre 2,865
CANADA	9,611	contre 1,750
CHINE	300	contre —
FRANCE	8,565	contre 200
HOLLANDE	39,790	contre 13,398
ITALIE	2,718	contre —
PALESTINE	79,288	contre 10,869
PORTUGAL	2,550	contre 1,637
ESPAGNE	1,178	contre 1,505
SUEDE	9,006	contre —
SUISSE	1,383	contre 12
SYRIE	15,402	contre 14,386
ETATS UNIS	492	contre 3,774
DIVERS	49,029	contre 16,367
TOTAL	30,944	contre 5,097

Les Indes continuent à être comme d'habitude sur notre marché, mais ne se sont assurées cette semaine que de petites quantités. L'on nous signale que le Chef du Bureau d'achats de Prague, est sur le point d'arriver en Egypte. Quoique l'objet de sa visite n'ait pas été dévoilé, nous croyons savoir qu'il discutera les modalités générales de vente des cotons qui seront achetés incessamment, contre le crédit d'un million de livres accordé à la Tchécoslovaquie.

Quelques affaires ont été conclues cette semaine en Ménoufi, avec des Pays Balkaniques.

La Mission du G.I.R.C., continue à effectuer journallement des achats pour compléter les besoins de la France. A part les Ashmounis G/FG et Karnak Fully Good, ils se sont intéressés à des Extra — 1/4 et Extra Karnak.

Le Board of Trade continue à se désintéresser de notre marché.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

RUSSIE.

L'U.R.S.S. cherche à augmenter sa production de cotons

Un rapport reçu des Etats Unis, nous signale que l'Union Soviétique fait de grands efforts en ce moment, pour augmenter sa production cotonnière qui était tombée à un niveau assez bas pendant la guerre.

Le Gouvernement Soviétique avait reçu des Cultivateurs, à la fin de Novembre 1946, 2,242,000 balles de coton de 478 lbs, suivant le plan pré-établi.

L'acréage cotonnier fut augmenté en 1946 de 86,500 hectares comparés aux chiffres de 1945, comme indiqué ci-dessous :

1945 : 1,212,000 hectares (2,995,000 acres.)
1946 : 1,298,500 hectares (3,209,000 acres.)

La moyenne des quatre années d'avant-guerre — 1935/1938 — était de 2,048,800 hectares ou 5,062,600 acres.

CES DAMES DE LA CORBEILLE

par CANDIDE

... qui vous révèle, chaque semaine ce qui se passe dans les coulisses.

LA ROUE TOURNE

Nous étions allés très loin sur la pente du pessimisme, très loin ou plutôt très bas, pour serrer l'image plus près... Donnons un détail qui montre bien à quel point la baisse était due à des causes psychologiques, au sentiment mou-tonnier qui caractérise hélas! tant d'humains — et de capitalistes en particulier. Des administrateurs de sociétés de premier ordre, de sociétés qui viennent de publier d'excellents bilans, s'étaient laissés aller à la contagion et avaient vendu des paquets de leurs actions à des prix lamentables, à des prix qu'ils savaient mieux que quiconque au-dessous de la valeur intrinsèque du titre...

Eh bien, je puis l'affirmer de bonne source, beaucoup de ces braves gens, en se mordant les doigts, sont en train de racheter à des prix très sensiblement supérieures.

Voilà-t-il pas une jolie petite leçon de choses?...

Il semble d'ailleurs qu'elle porte déjà ses fruits. Quelques agents de change — et non des moindres — ont reçu des ordres d'achat de capitalistes sérieux qui veulent replacer leur argent.

ATTENTION AUX TEXTILES

Puisque le vent revient à l'optimisme, je reprends courage à donner de bons conseils dans l'espoir que mes lecteurs n'en feront pas fi.

On répétait dans certains milieux depuis longtemps que les diverses filatures travaillaient tant qu'elles pouvaient. C'était juste en ce sens qu'elles tiraient parti de toute la matière première disponible. Mais jusqu'à maintenant elles manquaient plus ou moins de filés de coton. Or, elles viennent d'en recevoir et, dorénavant elles travailleront littéralement à plein rendement. C'est ce qui explique pourquoi elles vont avoir licence d'exporter.

C'est la première fois, tout au moins dans l'histoire moderne, que l'Egypte devient exportatrice de tissus!...

Et surtout ne croyez pas qu'il s'agisse là d'une exception passagère qui confirme la règle. D'après des techniciens sérieux, l'Egypte pourra normalement exporter certains tissus de coton.

A bon ententeurs, salut!

AUTRE BON CONSEIL

La Siegwart vient de terminer son assemblée générale. Et la lecture du rapport du Conseil d'administration est des plus encourageantes même pour un simple profane.

Mais pour qui suit de près les activités de la société une constatation s'impose. La société a déjà terminé sa réadaptation à la situation d'après-guerre. On y travaille d'arrache-pied. Brillant développement industriel, surtout dans le nouveau "cadre des affaires sociales". Et malgré les difficultés provoquées par cette réadaptation dont nous venons de parler le dividende déclaré a été des plus honorables. Mais, qu'on le sache bien, il ne constitue qu'un "dividende d'attente". D'autant plus que la branche commerciale promet ou plutôt tient déjà beaucoup.

Un titre à mettre en portefeuille... et à l'y laisser.

"ELLE A FAIT SA MALADIE!"

Pour les gens un peu plus audacieux, qui aiment à s'occuper de la jeunesse, signalons la Société du Jute, qui pourrait bien réserver d'ici à quelques mois une très agréable surprise à ses actionnaires. Elle a "fait sa maladie", comme on dit couramment en bourse en comparant les sociétés aux chiens, et c'est maintenant une robuste adolescente devant qui s'ouvre un bel avenir.

TRACTOR

Voici encore une Société dont il convient de parler pour redonner du cœur au ventre à ceux de nos capitalistes — et ils sont hélas! nombreux — qui ont en ce moment, si j'ose m'exprimer ainsi, la colique...

On sait que la Tractor & Engineering Co. est née de la fusion de deux firmes qui se portaient fort bien chacune, la Tractor Co. of Egypt et la maison Mosséri, Curiel & Co.

Et on sait aussi que ce fut un mariage des plus heureux. Le champ d'activité de la nouvelle Société s'étendit des tracteurs aux moteurs électriques, aux Diesels, puis aux pneus Dunlop. Il y eut des augmentations de capital sanctionnées par des résultats triomphants.

La Tractor & Engineering Co. vient de fusionner avec la maison Cory Brothers & Co., une maison anglaise de réputation mondiale comme agent de transport et dont les activités couvrent les deux hémisphères.

Ainsi la Tractor accroît encore sa stabilité, pour ainsi dire, en répartissant les risques sur un plus grand nombre d'activités.

Signalons que, déjà, la Tractor prend part aux grandes adjudications de travaux publics, et nous tenons de bonne source qu'elle a déjà obtenu de très intéressants contrats dont la répercussion se fera sentir sur les prochains dividendes.

Quant au résultat de l'exercice qui vient de s'achever, il sera sensiblement, en dépit des conditions générales du monde: grèves, température anormale et perturbations atmosphériques dans les climats producteurs, instabilité politique dans le monde entier, il sera sensiblement aussi bon que celui de l'année dernière, ce qui est significatif... Naturellement le dividende ne sera pas égal, puisqu'il y a 150.000 titres à rémunérer au lieu de 50.000. Mais les actionnaires n'y perdront rien, compte justement tenu des conditions dans lesquelles s'est faite l'augmentation du capital.

POUR CEUX QUI ONT DU FLAIR

Il règne une fièvre ardente parmi toutes les sociétés que tente l'adjudication du barrage d'Assouan... Evidemment qui misera sur le cheval gagnant fera une brillante affaire.

Loin de moi la prétention d'avoir en poche le tuyau sûr. Mais en somme il est assez facile de découvrir les concurrents sérieux. Et on ne risque pas grand-chose à miser sur eux, car il s'agit d'une grande épreuve où il n'y aura pas qu'un gagnant... Il y aura aussi des placés, si j'ose dire, étant donné l'amplitude des travaux à exécuter. Et le rendement desdits placés ne sera pas à dédaigner.

PETIT TITRE EN BONNE POSTURE

On éprouve une certaine satisfaction de conscience à pouvoir recommander un titre à la portée du petit épargnant — qui en général a été pas mal étrillé depuis un an et en particulier par les sociétés dangereuses en dépit des meilleurs conseils!

Passons... et recommandons tout simplement la Banque d'Athènes... Oh! je suis le premier à reconnaître que je viens un peu tard, car on pouvait acheter dès que les Etats-Unis déclaraient ouvrir leur bourse à la Grèce, c'est-à-dire il y a huit jours, alors que le titre se traitait discrètement aux environs de P.T. 85. Mais je ne crois pas encore être pareil aux carabiniers à l'heure où j'écris ces lignes, le titre atteignant P.T. 94.

Cet établissement a des succursales en pleine prospérité, on le sait, dans plusieurs pays étrangers en sus de l'Egypte. Et une fois la Grèce renflouée par une injection de dollars, de beaux espoirs sont permis...



CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

L'anémie persiste

LA Corbeille est toujours malade. Certes, la maladie n'est pas fatale, mais l'anémie persiste. La guérison ne viendra que lorsque le gouvernement se décidera à agir. Et le gouvernement n'est pas pressé.

Les prix minima sont toujours là — malgré le marché noir — les droits de transfert sont toujours là, malgré les promesses ministérielles. Et cette semaine, il est venu s'ajouter un facteur nouveau: les téléphones ont majoré les tarifs pour les communications interrurbaines boursières, ce qui a, pendant un certain temps arrêté les arbitrages.

Si l'on voulait complètement tuer le marché des valeurs, l'on n'aurait pas mieux agi.

Pourtant, malgré ces facteurs contraires, le marché garde une solidité de bon aloi. Les cours sont satisfaisants, relativement parlant, bien que l'activité laisse beaucoup à désirer.

C'est que l'on se rend compte de la solidité de nos valeurs. Ceux qui savent lire des bilans sont émerveillés par les résultats obtenus l'an dernier par la plupart des sociétés, qu'elles soient agricoles, industrielles ou autres. Mais malgré ces bilans, le capital demeure réfractaire, non pas parce qu'il craint les sociétés anonymes égyptiennes, mais parce qu'il craint l'action gouvernementale.

L'action gouvernementale

ET l'on en arrive à ceci: c'est l'action ou plutôt l'inaction gouvernementale qui créé la crise. Qu'on le veuille ou pas, le gouvernement ne saurait demeurer étranger. C'est lui qui réglemente, c'est lui qui impose, c'est lui qui ordonne des restrictions, donc la Corbeille doit toujours avoir les yeux tournés vers le ministère des Finances. Et tant que ce ministère ne prendra pas les décisions qui s'imposent et que tout le monde connaît, on continuera à faire du sur-place. Le discours de M. Truman, lui-même, n'est pas parvenu à avoir raison de l'apathie boursière.

Le marché hors-cote

POURTANT, au cours de la semaine sous revue le gouvernement a pris une intéressante décision. Il a préparé un projet de décret royal créant un marché officiel hors-côte, pour permettre les transactions dans les titres — et ils sont nombreux — non traités officiellement.

Ainsi, il y aura deux marchés des valeurs: le marché officiel, et le marché hors-côte qui ne sera pas moins officiel que le premier, mais dont les titres ne seront pas officiellement inscrits à la Corbeille. Cette décision, nous sommes certains, assainira sensiblement le marché des titres des nouvelles sociétés qui furent créées dans les moments d'enthousiasme qui marquèrent la fin des hostilités. Les nombreux petits souscripteurs parviendront à vendre, à un prix normal, les actions qu'ils détiennent. Certains laisseront des plumes, mais ils ne sacrifieront plus, comme ils le font actuellement, leurs valeurs, faute d'en connaître le prix.

Le magnifique bilan de la Banque Misr

NOUS ne nous étendrons pas sur le magnifique bilan de la Banque Misr. Il est éloquent par lui-même et se passe de commentaires. Les bénéfices sont nettement supérieurs à ceux de l'an dernier. Comme nous nous plaignions devant une personnalité qui touche de près la Banque du fait que sur 800.000 livres de bénéfices environ, les actionnaires n'ont reçu que 225.000, il nous fut répondu que la loi de consolidation de la Banque exige que les 35 pour cent, des profits servent au rachat des actions fondatrices créées par cette loi et détenus actuellement par la Banque qui les a achetées au gouvernement, 35 pour cent, encore vont à une réserve spéciale dite de consolidation, 10 pour cent, vont à la réserve normale, de sorte que les actionnaires n'ont droit qu'aux 20 pour cent, des profits. Il en sera ainsi tant que la loi n'aura pas été abrogée. Mais l'actionnaire profite du fait que cet argent lui appartient en principe et que les réserves accumulées du fait de la loi ne paient pas les impôts excep-

tionnels sur les bénéfiques. Plus tard, lorsque la loi aura été abrogée, la Banque Misr finira par rémunérer, comme il convient ses actionnaires, lesquels, disons-le quand même, ne sont pas à plaindre puisqu'au cours actuel en Bourse, la Banque Misr donne un rendement de 4 pour cent, net. Pour une valeur de cette solidité, pour une valeur qui a de telles perspectives d'avenir, cela est plus que satisfaisant.

Part de fondateur Hélio

LA part de fondateur Héliopolis toucha les 65 livres pour retomber un peu par la suite. Ce titre, un des plus beaux fleurons de la Corbeille, est constamment manipulé par la spéculation. Celle-ci était haussière au cours de la semaine sous revue, d'où la hausse de la fondateur Hélio, si elle est baissière la semaine prochaine, la fondateur Hélio, baissera, ce qui n'enlève rien à la valeur d'un titre qui finira tôt ou tard par atteindre 100 livres.

Les Pressages

JEUDI, les Pressages furent à l'ordre du jour. D'importants ordres d'achat du Caire, pour toutes les valeurs de Pressage et Dépôts, l'Alexandria Pressing, les Presses Libres gagnèrent du terrain. Le bruit courut que le "pool" allait être reconstitué, mais rien ne vint confirmer cette rumeur.

La hausse du prix du coton

IL faut dire qu'en d'autres temps, la hausse du prix du coton aurait eu des répercussions très favorables sur le marché des valeurs. En effet, les prix du coton ont non seulement haussé, mais la demande est bien plus importante et toute porte à croire qu'elle ira en s'intensifiant, la position statistique en Amérique étant très forte.

Ceci, à notre avis, devrait avoir des répercussions favorables en premier lieu sur les valeurs foncières qui vont profiter de cet état de choses, ensuite sur les valeurs de filatures qui, toutes, détiennent des stocks assez importants de coton brut acheté à des prix nettement inférieurs à ceux ac-

tuellement en vigueur. Il est vrai que la tarification de la majeure partie des produits des filatures locales, empêchent celles-ci de profiter de la hausse cotonnière, mais le gouvernement finira sans doute par se rendre compte qu'une fois les stocks actuels épuisés, les Filatures devront se réapprovisionner aux nouveaux prix et qu'elles ne pourront travailler à perte. A notre sens, la hausse du prix du coton devra engendrer une majoration des prix des cotonnades populaires, car tout s'enchaîne dans l'industrie de la filature et du tissage.

L'échéancier

24/3/47	—	Ass. Gén. Ord. l'Immobilier d'Egypte.
24/3/47	—	Ass. Gén. Ord. Egyptian Mining Cy.
24/3/47	—	Ass. Gén. Extraordinaire Egyptian Mining Cy. (aug. capital).
25/3/47	—	Ass. Gén. Ord. Menzaleh Canal.
26/3/47	—	Ass. Gén. Ord. Gharbieh Land Cy.
26/3/47	—	Ass. Gén. Ord. National Bank of Egypt.
26/3/47	—	Ass. Gén. Ord. Alex. Engineering Works
26/3/47	—	Ass. Gén. Ord. Guizeh Rodah.
26/3/47	—	Ass. Gén. Ord. Sté Orientale de Publicité.
26/3/47	—	Ass. Gén. Extraordinaire Crown Brewery d'Alex.
27/3/47	—	Ass. Gén. Ord. Nile Textile Cy.
27/3/47	—	Ass. Gén. Ord. Sté. Gén. d'Electricité et de Mécanique.
27/3/47	—	Ass. Gén. Ord. Cairo Sand Bricks.
27/3/47	—	Ass. Gén. Ord. Astra et Halles Centrales.
28/3/47	—	Ass. Gén. Ord. S.A. des Eaux d'Alex.
28/3/47	—	Ass. Gén. Ord. La Fluviale.
28/3/47	—	Ass. Gén. Ord. Urbaines & Rurales.
28/3/47	—	Ass. Gén. Ord. Orient Linen Industry.
28/3/47	—	Ass. Gén. Ord. Trams d'Alexandrie.
28/3/47	—	Ass. Gén. Ord. Trams d'Alexandrie.
28/3/47	—	Ass. Gén. Ord. Plâtrières de Ballah.
28/3/47	—	Ass. Gén. Ord. Land Bank of Egypt.
29/3/47	—	Ass. Gén. Ord. Eng. Works & Constr. Cy.
29/3/47	—	Ass. Gén. Ord. Usine Al Kahira.
29/3/47	—	Ass. Gén. Ord. Sté Orientale du Cinéma.
29/3/47	—	Ass. Gén. Ord. Banque de Commerce.
29/3/47	—	Ass. Gén. Ord. Electr. & Ice Supply Cy.
COUPONS DETACHES:		
Sté Ciment Siegwart		
P.T. 45 net le 20/3/47.		

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 14 AU 21 MARS 1947

DESIGNATION DES VALEURS	14 Mars 1947	21 Mars 1947	DESIGNATION DES VALEURS	14 Mars 1947	21 Mars 1947
FONDS D'ETAT			FONCIERES		
Emprunt National 3 1/4 o/o P.T.	10740	10745	Aboukir Co. act....	226	228
Emprunt National Coup. Fr.	10750	10740	Ang'o-Belgian Co.	359	359
Emprunt National 2 1/4 o/o "	10800	10070	Anglo-Egypt. Land Alot....	1160	1160
Emprunt National 2 3/4 o/o "	10285	10270	Cairo Agricultural Co. ord.	780	780
			Cairo Agricultural Co. priv.	500	500
			Egypt. Enter. & Dev. Co. act	1500	1500
			Gharbieh and Co.	494	494
			Gharbieh Land Co. fond ...	142,5	142,5
			New Egyptian Co.	169,5	169,5
			Sidi Salem Co.	338	347
			S.A. Wadi Kom-Ombo ...	600	600
			S.A. Wadi Kom-Ombo fond	4800	4800
			S.A. Behera act. ord.	1294	1294
			Sté Domaine Cheikh Fadl...	525	525
			Union Foncière d'Egypte ...	900	900
			Union Fonc. d'Egypte fond...	600	600
			Agricole et Industrielle act.	1350	1350
BANQUES ET SOCIETES DE CREDIT			IMMOBILIERES		
Banque d'Athènes ...	97,5	97,5	Cairo-Heliopolis Act....	2710	2724
Banque de Commerce ...	740	730	Cairo-Heliopolis fond ...	6260	6360
Banque Misr.	2240	2268	Delta Land and Invest. Co.	329	329
Commercial Bank of Eg.	425	425	Gabbari Land Co.	444	444
Crédit Agricole act. ord.	820	820	"Le Fayoum" ...	250	250
Crédit Foncier act.	2940	2950	Immobilier d'Egypte au port	890	890
Crédit Foncier fond.	5644	5644	Immeubles d'Egypte ...	1550	1500
Crédit Foncier 1903....	2460	2390	Dom de Stouf ...	836	836
Crédit Foncier 1911....	1866	1866			
Land Bank act....	934	930			
Land Bang fond.	7848	7848			
National Bank act.	4280	4330			
Crédit Alexandrin....	632	632			
Arab Bank ...	960	950			
E A U X			INDUSTRIELLES		
Alex. Water Co. act.	1730	1730	Alex. Pressing ...	1430	1460
Eaux du Caïre act....	500	505	Anglo-Egypt. Oilfields ...	480	480
Eaux du Caïre jouiss....	1796	1792	Ass. Cotton Ginners....	123	123
Eaux du Caïre fond.	12226	12350	Cairo Sand Bricks ...	1030	1080
Eaux du Caïre obl. 4 o/o S.I.	10505	10505	Comp. Frigorifique ...	1900	1900
			Delta Trading Co.	955	945
			Egypt. Salt and Soda port...	323	323
			Eg. Salt and Soda nom. ...	290	290
			Filature Nationale ...	2152	2146
			Filature Misr ...	2040	2064
			Fibres Textiles ...	879	879
			Port-Said Salt Assoc. ...	578	580
			Bomonti et Pyramides ...	1800	1800
			Bolanach' ...	400	400
			Ciment Portland-Tourah ...	2400	2400
			Tissage et Tricotage... ..	1100	1098
			Emballages Economiques ...	400	400
			Sté Financ et Indus. d'Eg. "	891	891
			Sté. Gle. Pressage et Dépôts ..	2100	2150
			Sucr. et Raffin. d'Eg. ord...	1000	1000
			Sucr. et Raffin. d'Eg. priv.	540	547
			Sucr. et Raffin. d'Eg. fond.	1520	1520
			Sucr. et Raffin. d'Eg. 5 o/o	2066	2066
			Egrenage Misr ...	1032	1032
			Sté. Nationale du Papier ...	1000	1000
			Sté. Viticole et Vinicole act.	790	790
			Tractor & Engineering Co.	1382	1382
			Cicurel... ..	1200	1200
			Kafr el Dawar nom....	2250	2250
			Kafr el Dawar port....	2460	2450
			Presses Libres ...	1406	1450
			Tiss.-soie Misr ...	2268	2268
			Eg. Bonded Warehouse... ..	1900	1944
			Gerco ...	600	600
			National Plastics Cy.	475	475
			Simon Artz ...	1350	1354
			Siegwart ...	2050	2050
			Impr. Misr ...	944	948
			Nile Textile ...	360	370
			United Enterprise ...	485	485
			Clothing ...		
HOTELIERES					
Egypt Hotels ord.	378	378			
Egypt. Hotels nom.	351	348			
Egypt. Hotels priv.	1076	1070			
Grands Hotels ord....	4350	4400			
Palestine Hotels nom.	221	220			
Palestine Hotels port.	239	239			
Upper Egypt Hotels....	553	553			

LES BOURSES ETRANGERES

Les valeurs égyptiennes

Clôture du 20 Mars

A LA BOURSE DE LONDRES

Sudan Plantations Syndicate	S	51/6	52/-
Greek 5 o/o Loan 1914	£	11	13
Greek 7 1/2 o/o 1924 (Refugee)	"	19 1/2	20 1/2
National Bank of Egypt	"	43 3/4	44 1/4
Egyptian Delta Light Rails (Pref.)	S	105/-	115/-
Egyptian Markets	"	11/-	12/-
Egyptien Salt & Soda	"	53/9	58/9
Egyptian Delta Land	"	65/-	75/-
New Egyptian Company	"	27/-	29/-
Abukir Company	"	33/-	35/-
Anglo-Egyptian Oilfields "B"	"	66/3	68/9

A LA BOURSE DE PARIS

Crédit Foncier (Action)	Frs.	12,500
Crédit Foncier (Part Fondateur)	"	26,800
National Bank of Egypt (Action)	"	19,800
Land Bank (Action)	"	4,250
Land Bank (Part Fondateur)	"	34,500
Cairo Hélio polis (Action)	"	12,900
Cairo Hélio polis (Part Fondateur)	"	26,000
Suez Canal 5 o/o	"	19,400
Suez Canal 3 o/o	"	15,950
Sucreries d'Egypte (Action)	"	4,355
Sucreries d'Egypte (Part Fondateur)	"	6,300
Banque Ottomane	"	4,375

Bourses des cotons

Clôture du 20 Mars

NEW-YORK		NEW-ORLEANS	
Mai	34.54	Mai	34.45
Juillet	32.62	Juillet	32.57
Octobre	29.49	Octobre	29.46
Décembre	28.62	Décembre	28.59
Janvier 1948	28.47	Mars 1948	28.10
Mars 1948	28.17	Mai	27.60
Mai	27.69		
Juillet	27.14		

Bourse des Valeurs de Paris

Cours du 20 Mars

Francs		Francs	
Rente 3 o/o	83.75	Courrières	607
Rente 5 o/o 1920	138.75	Lens	762
Rente 3 o/o 1945	86.50	Air Liquide	1900
Banque de Paris	1370	Pechiney	1760
Union Parisienne	1285	Rhone-Poulenc	1950
Crédit Lyonnais	1840	Saint-Gobain	4550
Société Générale	1920	Port de Beyrouth	21000
Chemins de Fer Damas-Hemah	6010	Port de Salonique	3200
Electricité Beyrouth	2115	Transatlantique	Incoté
Forges du Nord-Est	765	Orosdi-Bach	1300
Creusot	2960	Emprunt Dawes	12000
		Emprunt Young	307

CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN

OBLIGATIONS 3 % A LOTS

Tirages du 17 mars 1947

EMISSION 1903 — 571e TIRAGE

Le No 644.989 est remboursable par 50.000 frs.

Les 25 numéros suivants sont remboursables par 1.000 frs.

407681	487332	593675	691937	724631
410539	497180	620178	694830	730517
412140	531819	630507	698488	751035
477224	538631	648701	713816	769664
485648	553529	689490	722294	787393

EMISSION 1911 — 470e TIRAGE

Le No 122.622 est remboursable par 50.000 frs.

Les 25 numéros suivants sont remboursables par 1.000 frs.

5428	81385	147843	220853	266855
67371	94002	168483	225142	311081
68349	96230	168709	228706	315975
68358	99114	214896	254942	353254
77285	144210	217192	262762	365737

Le paiement des lots sera effectué à partir du 2 Avril 1947, pour l'Emission 1903 et du 1er Avril 1947 pour l'Emission 1911.

THE COTTON SPINNING, WEAVING & DYEING Co. "KARNAK" S.A.E.

Avis de convocation

Conformément aux art. 41 à 54 des Statuts, MM. les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, le lundi 31 Mars 1947, à 4 heures p.m. à l'Usine de la Société, sise à Choubra el Kheima, banlieue du Caire.

ORDRE DU JOUR

- (1) Rapports du Conseil d'Administration et des Censeurs sur la situation de la Société au 30 Avril 1946 et au 31 Décembre 1946.
 - (2) Constatation de la constitution régulière de la Société.
 - (3) Approbation des comptes arrêtés au 30 Avril 1946 et au 31 Décembre 1946.
 - (4) Approbation des acquisitions.
 - (5) Quitus aux fondateurs et à leurs mandataires pour leur gestion en période de formation et au Conseil d'Administration pour sa gestion durant le premier exercice statutaire.
 - (6) Fixation des dividendes à répartir entre les actionnaires.
 - (7) Election des Censeurs et fixation de leurs émoluments.
- Tout porteur de cinq actions au moins a le droit d'assister à l'Assemblée.

Conformément à l'art. 43 des Statuts, les porteurs doivent déposer leurs titres au siège de la Société ou dans une des Banques en Egypte, trois jours francs au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

MOUVEMENT MARITIME

(Suite de la page 21)

16 C/s Jelly Crystals	3 C/s Suitcase effects
962 C/s Salt packed bacon middles	1 Bds Camp bed
350 C/s Lactogen	6 C/s Cycle lighting sets
1 C/ Pamph.ets	199 Drums Crystallised fruit balls
15 C/s Cheese	2 Parcs Booklets
1 C/ Chamois	7 B/s Leather
2 C/s Padlocks and Pins	20 C/s Laundry blue
20 C/s Wheaten cornflour	360 C/s Honey
16 C/s Confectionery	132 C/s Garboys acid hydrochloric
2261 C/s Canned fruit	317 C/s Socks worsted
4 C/s Cotton underwear	2 C/s Buffers ferriers
6 C/s Grocery sampes	12 C/s Spare parts
2 C/s Ladies all wool socket-tes	40 C/s Vegemite
2 Drums Molasses	20 C/s Fish past
535 C/s Clothing	20 C/s Cheese-macaroni
626 C/s Scoured wool	325 C/s Cheese
40 Cartons Toys	100 C/s Milk powder
300 C/s Tinned fruit	17 Cartons Cocoa
3 C/s Second hand clothing	20 C/s Licorice allsorts
200 C/s Sauerkraut	50 C/s Candy balls
5 B/s Baharat	50 C/s Mint balls
26 C/s Boot polish	14 C/s Clothing
400 C/s Bartlett pears	1 Cl. Publications
1 C/ Leather jacket	20 C/s Desserts
	25 C/s Patent groats

EGYPTIAN JUTE Co.

S.A.E.

Sacks, Bags, Hessians & Sewing Twines

Head Office

17, SHARIA KASR EL NIL — TELEPHONE 47446

Factory

SHOUBRA EL KHEIMA — TELEPHONE 43076

MARCHÉS DE GROS

(Cotations et stocks)

DU 11 AU 18 MARS 1947

Marchés	Produits	Prix P.T. par ardeb	Vendu Ardebs	Stocks dans les Chounas (en ardebs)			
ROD EL FARAG	Fèves Ent. Zaw.	405	100	Blé	89683	Helba	2194
	Fèves Adi Zaw.	405	50	Fèves	804	Lupins	30
	Mais Sh. N. Zaw.	235	300	Lentilles	5961	Pois-Chiches	100
	Orge Moyen	170	50	Orge	8966	Sésames	2213
	Sésames R. Zaw.	810	70	Mais N el Gam	2843	Arachides	1705
	Helba Zaw.	340	10	Mais Oweiga	31165	Riz Glacé	50
AT'R EL NABI	Fèves Ent. Zaw.	405	300	Blé	72786	Lupins	30
	Lentilles Conc. Zaw.	450	100	Fèves	782	Bersim	150
	Mais O. Zaw.	220	700	Lentilles	1457	Sésames	2032
	Helba Moyen	330	300	Orge	4027	Ferik	10
	Sésames Bl. Zaw.	850	100	Mais N el Gam	3781	Lubia Sec	110
	Sésames R. Zaw.	830	150	Mais Owega	15900	Petit Pois Sec	1900
				Helba	1456		
ALEXANDRIE	Lentilles C. Zaw.	426	65	Fèves	1532	Helba	587
	Lentilles C. Moy.	400	20	Lentilles	2461	Sésames	808
				Orge	4319	Riz Glacé	102091
				Mais Nel Gam	4982	Riz Non Décort.	180098
				Mais Oweiga	128		
ROSETTE	Riz Glacé en sac (80 okes No. 1)	306.5309,5	—	Riz Non Décort.	Usines de		18144
	Riz Blanchi au G (Ardebs 200)	613-619	—	Riz Glacé	Décort.		1285

Lotions
Parfums
Eaux de Cologne

les mieux préparés - les plus appréciés
N. SEDNAOUI

POUR VOS LIVRES

UNE SEULE ADRESSE

COMPTOIR DU LIVRE

20, RUE ABOU EL SEBAA — LE CAIRE

Nouvelles Sociétés

En commandite par actions

Raison sociale: Hassan Aly Massekh, Marcel Carasso & Co.

Capital: L.E. 8900.

Objet: fabrication de la glace, installation, location et sous-location de dépôts frigorifiques pour la conservation des aliments. La Société pourra participer, s'intéresser d'une manière quelconque à des entreprises ou affaires similaires, fusionner avec elles ou les acquérir.

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: Cinq ans à partir du 1er mars 1947.

Siège: Alexandrie.

En commandite simple

Raison sociale: Ugo Zocchi & Co.

Associés: Ugo Zocchi, Edoardo Fiore, Corrado Mezzina et un commanditaire.

Capital: L.E. 6200.

Objet: l'industrie de la pêche en prenant la suite à partir du 1er Janvier 1947 de la Société dissoute E. Valsamakis & Co. dont elle assume l'actif et le passif.

Signature et gérance: Ugo Zocchi seul.

Date et durée: trois ans à partir du 1er Janvier 1947.

Siège: Alexandrie.



Raison sociale: Garozzo, Hara & Co.

Associés: Arturo S. Garozzo, Charles Hara et deux commanditaires.

Objet: le commerce et l'industrie du bâtiment, en général, travaux accessoires compris, les entreprises gouvernementales, les entreprises de constructions de ponts, chaussées, routes, chemins de fer, canaux et autres, les travaux de drainage, d'irrigation et d'assainissement, l'achat et la vente pour compte propre ou celui des tiers, de terrains et

immeubles, toute gérance d'immeubles, tous lotissements, la création de champs sportifs et de jardins, les travaux d'architecture ou d'édilité, la confection de projets, devis, plans, le commerce de tous articles et matériaux relatifs aux dites entreprises et la représentation de maisons étrangères spécialisées dans les mêmes travaux ci-dessus.

Signature et gérance: les deux associés en nom conjointement.

Date et durée: trois ans et un mois à partir du 1er décembre 1946.

Siège: Le Caire, 5 rue Champollion.



Raison sociale: Benmayor & Co.

Associés: Raymond Benmayor et une commanditaire.

Capital: L.E. 1000.

Objet: le commerce en général, l'exportation et l'importation ainsi que la représentation et la commission.

Signature et gérance: Raymond Benmayor seul.

Date et durée: 23 mois à partir du 1er février 1947.

Siège: Alexandrie, No. 9, rue Sésostris.

En nom collectif

Raison sociale: Hassan Ibrahim Barghout & Co.

Associés: Maurice Moussalli et Hassan Ibrahim Barghout.

Objet: l'entreprise de travaux maritimes (embarquements, débarquements, etc.) dans le port d'Alexandrie.

Signature et gérance: Maurice Moussalli seul.

Date et durée: Un an à partir du 15 Janvier 1947.

Siège: Alexandrie.



Raison sociale: Varcas Frères.

Associés: Théodore et Georges Jean Varcas.

Capital: L.E. 1500.

Objet: commerce exploitation des bars, hôtels, restaurants, et spécialement l'exploitation de l'"Hôtel Royal", à Ismailia.

Signature et gérance: Les deux associés conjointement.

Date et durée: 3 ans.

Siège: Ismailia.



Raison sociale: G. Tolmidis & Chr. Lambrou.

Associés: Georges Tolmidis et Christophoros Lambrou.

Capital: L.E. 1050.

Objet: 1) l'achat, vente, échange, importation, exportation de livres, journaux, revues et imprimés de toute nature, articles de papeterie et en général le commerce de ces marchandises. 2) l'achat et vente des tabacs, cigares, cigarettes, et articles de toilette et 3) achat, vente, importation et entretien de machines à écrire et leurs accessoires.

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Mars 1947.

Siège: Alexandrie.



Raison sociale: Sotiriadis & Codjambopoulo.

Associés: Héraclès D. Sotiriadis et Georges Ch. Codjambopoulo.

Capital: L.E. 5000.

Objet: les entreprises de constructions, travaux publics, études, projets, calculs béton armé, peintures, décorations, menuiseries, ferronneries, installations électriques et sanitaires, fabrication de briques et mobiliers en général tous autres travaux similaires.

Signature et gérance: les deux associés séparément.

Date et durée: trois ans à partir du 1er Février 1947.

Siège: Alexandrie.



Raison sociale: A. S. Mohamad & Co.

Associés: Ahmed El Sayed Mohamed et Raphael, dit Roger, Eskenazi.

Capital: L.E. 3400.

Objet: le commerce d'entreprises des travaux maritimes, fournitures aux bateaux et transports par camions sur tout le territoire égyptien.

Signature et gérance: Raphael Eskenazi signera pour les deux.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Mars 1947.

Siège: Alexandrie.

Raison sociale: P. Pateras & Co.

Associés: Panayotis Constantin Pateras, Jean Dimitri Vasilaris et Mary Contrafouris.

Objet: le commerce en général et plus particulièrement le commerce des produits d'emballage, des barils et bidons vides, des huiles minérales, des graisses, du fer et des ferrailles, le dédouanage, le transbordement et le transport des marchandises, la représentation des navires et sociétés de navigation, la fourniture des navires et toutes les opérations des agences maritimes.

Signature et gérance: Panayotis Pateras et un des co-associés.

Date et durée: deux ans à partir du 17 Février 1947.

Siège: Alexandrie.



Raison sociale: Matalon & Romano.

Associés: Dina Romano et Isaac Matalon.

Capital: L.E. 2000.

Objet: commerce en général, importation, exportation, la confection, commission et représentation tous articles notamment Nouveautés pour Dames, Messieurs et enfants, Frivolités, habillements, linges fins, articles décoratifs, sacs, maroquinerie, tous objets de toilette et de bureau, gants, bas, chaussettes, mouchoirs, sous-vêtements, dentelles, etc. etc.

Signature et gérance: les deux associés conjointement.

Date et durée: deux ans à partir du 15 Mars 1947.

Siège: Alexandrie, 21, rue Chérif Pacha.



Raison sociale: Marguerite Coulan & Co.

Associés: Marguerite Coulan, Hélène Coucounari et Marika Cathrepti.

Capital: L.E. 600.

Objet: l'exploitation d'un salon de coiffure pour dames et de parfumerie.

Signature et gérance: Marguerite Coulan seule.

Date et durée: trois ans à partir du 1er Janvier 1947.

Siège: Ismailia, rue Sultan Hussein.